



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE DU TERRITOIRE

PHASE 3 : PROGRAMME D' ACTIONS

Table des matières

Préambule : Extrait du Décret no 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial sur la partie stratégie	5
I. Tableau de synthèse.....	6
Axe 1 : Une économie dynamique permettant le développement du territoire	6
Axe 2 : Un aménagement durable du territoire	6
Axe 3 : Un territoire privilégiant la qualité de vie, le bien être des habitants et le lien social	7
II. Axe 1 : Une économie dynamique permettant le développement du territoire	8
1) Une activité industrielle durable	9
action n°1 : Faciliter la mise en place de circuits courts	9
action n°2 : Inciter à l'innovation dans le domaine de la transition énergétique.....	10
2) La valorisation économique des atouts naturels du territoire : renforcer l'agriculture, valoriser la forêt, développer le tourisme	12
action n°3 : Prendre en compte les enjeux liés à l'alimentation	12
action n°4 : limiter les consommations énergétiques, les émissions de polluants et favoriser les EnR.....	14
action n°5 : encourager la remise en gestion des forêts privées et soutenir la valorisation de la ressource bois	15
III. Axe 2 : Un aménagement durable du territoire	17
1) Se déplacer autrement.....	18
action n°6 : Développer de nouvelles mobilités.....	18
action n°7 : Diminuer l'intensité carbone des carburants	20
2) La rénovation de l'éclairage public.....	22
action n°8 : Rechercher l'efficacité de l'éclairage public	22
3) Le lien avec les distributeurs d'énergie.....	23
action n°9 : Suivre le développement des réseaux de distribution d'énergie	23
IV. Axe 3 : Un territoire privilégiant la qualité de vie, le bien être des habitants et le lien social	24
1) Favoriser un logement de qualité et adapté à tous.....	25
action n°10 : Accompagner les maître d'ouvrage	25

action n°11 : Montrer l'exemple.....	27
2) Zéro déchets non valorisés en 2030.....	29
action n°12 : Valoriser tous les déchets	29
3) Vivre dans un environnement sain.....	31
action n°13 : Mieux Connaitre la vulnérabilité du territoire.....	31
action n°14 : Se protéger lors d'aléas.....	33
action n°15 : Mesurer la qualité de l'air dans différents endroits du territoire	35
4) Etre coordinateur de la transition énergétique.....	36
action n°16 : établir une gouvernance.....	36
V. Récapitulation des fiches.....	37
VI. Description de l'observatoire du PCAET	47
1) Les objectifs et le contenu de l'observatoire local du PCAET	48
Objectif 1 : Une connaissance partagée du profil énergétique et de la vulnérabilité du territoire.....	48
Objectif 2 : Le suivi et l'évaluation de la politique locale de l'énergie.....	48
Objectif 3 : Organisation et animation du débat local autour des enjeux de l'énergie.....	49
VII. Détail des fiches	52

Préambule : Extrait du Décret no 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial sur la partie stratégie

«III. – Le programme d'actions porte sur les secteurs d'activité définis par l'arrêté pris en application de l'article R. 229-52. Il définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés. Il identifie des projets fédérateurs, en particulier ceux qui pourraient l'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive pour la croissance verte, tel que défini à l'article L. 100-2 du code de l'énergie. Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées.

«Lorsque la collectivité ou l'établissement public exerce les compétences mentionnées à l'article L. 2224-37 du code général des collectivités territoriales, le volet relatif aux transports détaille les actions dédiées au développement de la mobilité sobre, décarbonée et faiblement émettrice de polluants atmosphériques, précise le calendrier prévisionnel de déploiement des infrastructures correspondantes, notamment les infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et de recharge en hydrogène ou en biogaz pour les véhicules utilisant ces motorisations, et identifie les acteurs susceptibles de mener l'ensemble de ces actions.

«Lorsque la collectivité ou l'établissement public exerce la compétence en matière d'éclairage mentionnée à l'article L. 2212-2 du même code, le volet du programme d'actions relatif au secteur tertiaire détaille les actions dédiées à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses.

«Lorsque tout ou partie du territoire faisant l'objet du plan climat-air-énergie territorial est couvert par le plan prévu à l'article L. 222-4, le plan d'actions doit permettre, au regard des normes de qualité de l'air mentionnées à l'article L. 221-1, de prévenir ou de réduire les émissions de polluants atmosphériques.

«IV. – Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté.

Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales.

I. Tableau de synthèse

Axe 1 : Une économie dynamique permettant le développement du territoire

N°	Orientation	N°	Programme d'actions
O1	Une activité industrielle durable	A1	Faciliter la mise en place de circuits courts
		A2	Inciter à l'innovation dans le domaine de la transition énergétique
O2	La valorisation économique des atouts naturels du territoire : renforcer l'agriculture, valoriser la forêt, développer le tourisme	A3	Prendre en compte les enjeux liés à l'alimentation
		A4	Limitier les consommations énergétiques, les émissions de polluants et favoriser l'implantation d'Energies Renouvelables
		A5	Encourager la remise en gestion des forêts privées et soutenir la valorisation de la ressource bois

Axe 2 : Un aménagement durable du territoire

N°	Orientation	N°	Programme d'actions
O3	Se déplacer autrement	A6	Développer de nouvelles mobilités
		A7	Diminuer l'intensité carbone des carburants
O4	La rénovation de l'éclairage public	A8	Rechercher l'efficacité énergétique de l'éclairage public
O5	Le lien avec les réseaux de distribution d'énergie	A9	Suivre le développement des réseaux de distribution d'énergie

Axe 3 : Un territoire privilégiant la qualité de vie, le bien être des habitants et le lien social

N°	Orientation	N°	Programme d'actions
O6	Favoriser un logement de qualité et adapté à tous	A10	Accompagner les maîtres d'ouvrage
		A11	Montrer l'exemple
O7	Zéro déchets non valorisés en 2030	A12	Valoriser tous les déchets
O8	Vivre dans un environnement sain	A13	Mieux Connaitre la vulnérabilité du territoire
		A14	Se protéger des d'aléas
		A15	Suivre la qualité de l'air
O9	Etre coordinateur de la transition énergétique	A16	Etablir une gouvernance

II. Axe 1 : Une économie dynamique permettant le développement du territoire

1) Une activité industrielle durable

action n°1 : Faciliter la mise en place de circuits courts

Rappels des constats et des enjeux

Le tissu économique local est diversifié. Pourtant, beaucoup d'entreprises font appel à des fournisseurs hors territoire, générant ainsi des transports.

Certaines exploitations génèrent des produits résiduels, secondaires dont la valorisation pourrait constituer des projets de développement et des débouchés localement.

Objectifs

- Inciter les entreprises à mettre en place des circuits courts ;
- Réduire les approvisionnements nécessitant des transports quand la production existe ou est réalisable localement ;
- Valoriser l'utilisation des déchets.

Descriptif des interventions

- Faire des études préalables, un diagnostic des savoir-faire, des approvisionnements extérieurs et des besoins ;
- Promouvoir les produits et les savoir-faire locaux ;
- Faire un investissement de production pour la mise en place de valorisation de produits résiduels, développement de l'économie circulaire.

Acteurs et partenaires

Région Nouvelle Aquitaine, DREAL, Chambres consulaires, SOBEGI, Lacq +, Chemparc, Total développement Régional, toutes entreprises, Aménageurs, Opérateurs immobiliers

Fiches actions associées :

N°	Intitulé
F2	Inciter les entreprises à mettre en place des circuits courts et réduire la destruction d'énergie fatale et de co-produits

action n°2 : Inciter à l'innovation dans le domaine de la transition énergétique

Rappels des constats et des enjeux

Le patrimoine industriel et tertiaire est consommateur d'énergie. La réduction de la facture énergétique passe par l'efficacité énergétique des processus industriels et l'utilisation d'énergie de récupération (vapeur fatale) comme source d'énergie dans le cadre de l'économie circulaire.

D'autres énergies renouvelables sont possibles. En particulier, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) favorise les "friches industrielles" pour implanter des centrales photovoltaïques au sol. Notre territoire possède des puits abandonnés, des friches industrielles, d'anciennes décharges où les activités domestiques ou industrielles sont interdites.

La communauté de communes de Lacq-Orthez veut favoriser l'implantation de fermes photovoltaïques sur ces sites qui ne peuvent pas accueillir de nouvelles unités industrielles pour des raisons réglementaires ou de stabilité des sols.

Liée à ces futures implantations, deux laboratoires travaillent à la mise au point d'une batterie de nouvelle génération pour stocker efficacement et de façon sécurisée l'électricité. Les objectifs sont de permettre l'installation d'une première ligne de production de ces nouvelles batteries.

La transition énergétique passe aussi par la chimie, la collectivité participe à l'implantation de Lacq Green Valley.

Objectifs

- Sensibiliser et inciter les acteurs économiques aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables ;
- Installer des fermes photovoltaïques sur des sites ciblés ;
- Favoriser l'installation d'un centre de recherche lié au stockage de l'énergie ;
- Favoriser l'implantation de Lacq Green Valley.

Descriptif des interventions

- Informer et accompagner les industriels des aides disponibles de la Région dans ces domaines ;
- Trouver des emplacements pour des fermes photovoltaïques qui n'utilisent pas des espaces qui peuvent être industrialisés ;
- Rechercher des partenaires industriels qui, aux côtés de SCE France, pourraient investir dans cette nouvelle technologie de stockage de l'énergie. Parallèlement, nous souhaitons créer un centre de recherche sur le stockage d'énergie qui pourrait consister à l'implantation d'un stockage stationnaire couplée à une ferme photovoltaïque ;
- Créer une plateforme évolutive de démonstration et d'essais « Lacq Green Valley » qui sera ouverte aux acteurs de la transition énergétique. Elle sera créée sous forme d'un Groupe d'Intérêt Scientifique (GIS), elle est destinée à accompagner le développement expérimental des futurs produits et systèmes de production, de stockage et de gestion de l'énergie.

Acteurs et partenaires

Région Nouvelle Aquitaine, DREAL, Opérateurs Photovoltaïque (SCE France – Sun Power,...)
– Total - CHEMPARC – CANOE -Industriels – PME

Fiches actions associées :

N°	Intitulé
F3	Sensibiliser aux économies d'énergie et à la création d'énergies nouvelles
F4	Formaliser des livrets d'information sur les bonnes pratiques écoresponsables lors de la construction et la rénovation de bâtiments
F5	Par la labélisation, inciter les commerçants et artisans à être exemplaires
F6	Installer des fermes photovoltaïques sur des sites ciblés
F7	Favoriser l'installation d'un centre de recherche lié au stockage de l'énergie
F8	Accompagner l'implantation de Lacq Green Valley

- 2) La valorisation économique des atouts naturels du territoire : renforcer l'agriculture, valoriser la forêt, développer le tourisme

action n°3 : Prendre en compte les enjeux liés à l'alimentation

Rappels des constats et des enjeux

L'alimentation cristallise de nombreux enjeux, notamment environnementaux : les aliments qui sont produits et consommés sur un territoire, les modes de production, de transformation et de distribution, etc. ont une influence considérable sur l'environnement ou encore sur la santé.

Pour faire face aux nombreux enjeux qui sont liés à ces questions, certains territoires ont fait le choix de mettre en place un « système alimentaire local » ou « système alimentaire territorial durable ».

Un système alimentaire local inclut tout le processus mis en œuvre, dans un territoire déterminé, pour fournir l'alimentation quotidienne de base : cultiver (dont enjeux fonciers), récolter, transformer, emballer, transporter, distribuer, cuisiner, consommer.

La promotion des offres touristiques du territoire (loisirs, culture, nature, sports, gastronomie, artisanat, producteurs...) est une vitrine de notre art de vivre.

Objectifs

- Sensibiliser les élus à la mise en place d'un système alimentaire local à l'échelle du Béarn ;
- Orienter les systèmes de production agricole vers de l'agro-écologie et de la culture semi-direct ;
- Développer les circuits courts de saison ;
- Avoir sur le territoire une vision globale des offres touristiques naturelles, sportives, gastronomiques et culturelles ;
- Participer à l'animation sur le thème du gaspillage alimentaire.

Descriptif des interventions

- Organiser des réunions de présentation des systèmes alimentaires locaux à destination des élus du Béarn et les modalités de mise en œuvre ;
- Poursuivre les marchés de producteurs et les actions envers l'agro-alimentation de proximité ;
- Favoriser des circuits courts et des déplacements doux (Projet Saïca) ;
- Assurer une veille active sur tout le territoire (recensement des créations d'activités, accueil des porteurs de projets...) ;
- Diffuser l'information touristique (bureau d'accueil/information à l'Office de tourisme, éditions de brochures d'accueil, site internet, réseaux sociaux, ...) ;
- Informer sur les circuits courts : édition de brochures accueil, réédition de l'annuaire des producteurs, organisation des marchés de producteurs.... ;
- Entretien des chemins du PLR, réédition du topoguide et de la carte VTT ;
- Organiser une journée de promotion de la randonnée ;
- Participer au financement d'une véloroute, son entretien, sa promotion.

Acteurs et partenaires

Pays LOBG (Lacq Orthez Béarn des Gaves) en partenariat avec le SMGP (Syndicat Mixte du Grand Pau) et les communautés de communes d'Oloron – Vallées du Haut Béarn et de la Vallée d'Ossau, CIF 64 – Conseil départemental – Association des maires du 64, Office de tourisme Cœur de Béarn, Chambre d'Agriculture

Fiches actions associées :

N°	Intitulé
F9	Sensibiliser les élus à la mise en place d'un système alimentaire local
F10	Développer des circuits courts et de saison
F11	Recenser les offres touristiques naturelles, sportives, gastronomiques et culturelles
F12	Valoriser les modes de déplacement doux
F13	Lutter contre le gaspillage alimentaire

action n°4 : limiter les consommations énergétiques, les émissions de polluants et favoriser les EnR

Rappels des constats et des enjeux

La communauté des communes a mis en place un Fonds énergie à l'agriculture depuis 2010. Ce fonds sert à sensibiliser et aider les agriculteurs dans les économies d'énergie et la limitation des gaz à effet de serre. En particulier, des bancs d'essai moteur pour les tracteurs ont été régulièrement réalisés et ont rencontré un vif succès.

De plus, le secteur agricole a un rôle important dans les productions d'énergie renouvelable solaire sur les toitures des granges et possède un gisement de méthanisation à valoriser. Enfin, ce secteur émet des polluants très ciblés, il faut sensibiliser les agriculteurs à ces problématiques et aux méthodes alternatives.

Objectifs

- Inciter à des économies d'énergie ;
- Inciter au déploiement de la méthanisation ;
- Aider au raccordement de photovoltaïque ;
- Informer sur les moyens de limiter les émissions de CH4 et de NH3.

Descriptif des interventions

- Poursuivre le fonds énergie à l'agriculture dont les objectifs sont la réduction des consommations énergétiques et de gaz à effet de serre, et la production d'énergie renouvelable et les étendre à toutes les problématiques du PCAET ;
- Participer à la démarche de recensement du potentiel de méthanisation est en cours sur le département avec la Chambre d'agriculture, la collectivité souhaite s'inscrire dans cette démarche ;
- Sensibiliser et informer les agriculteurs sur des techniques alternatives.

Acteurs et partenaires

Chambre Agriculture, agriculteurs

Fiche action associée :

N°	Intitulé
F14	Poursuivre le fonds énergie à l'agriculture

action n°5 : encourager la remise en gestion des forêts privées et soutenir la valorisation de la ressource bois

Rappels des constats et des enjeux

La forêt privée occupe une surface importante sur le territoire béarnais. Elle est majoritairement détenue par de très petits propriétaires forestiers (plus de 29000 propriétaires à l'échelle du Béarn, dont plus de 12000 sur le territoire du Pays LOBG). Cette forêt est peu entretenue et largement sous-exploitée.

Une première phase d'animation a été proposée sur le territoire, avec la réalisation de diagnostics forestiers et le regroupement des propriétaires en associations (facilite notamment la réalisation des travaux sur les petites parcelles). Un projet de développement de cette phase d'animation initiale est proposé à l'échelle du Béarn.

Le Pays LOBG est un espace à dominante rurale sur lequel l'élevage occupe une part importante du paysage (coteaux). L'architecture agricole a connu d'importantes évolutions, suivant les mutations de l'agriculture, et la surface moyenne des bâtiments a beaucoup augmenté.

Par ailleurs, le territoire souhaite valoriser son attractivité, en termes de qualité de vie notamment (paysage, activités de plein air, agritourisme...), posant la question des différentes fonctions de l'espace. L'intégration paysagère des bâtiments d'élevage permettrait de favoriser la conjugaison de plusieurs enjeux sur un même territoire (tourisme, agriculture, loisirs...). Cela peut également permettre de soutenir la modernisation et l'adaptation des bâtiments et équipements d'élevage.

Objectifs

- Développer une dynamique de gestion forestière : apporter un appui technique aux propriétaires pour encourager la remise en gestion de la forêt ;
- Développer les liens entre l'agriculture et la forêt (agroforesterie, haies, plantations d'arbres sur des friches agricoles...) ;
- Valoriser la ressource locale « bois » (bois d'œuvre, bois énergie, bois construction) ;
- Inciter à la recherche pour constituer des plaques agglomérées en bois local ;
- Participer à la structuration de la filière forêt-bois par le développement de liens avec d'autres acteurs de la filière ;
- Envisager une étude sur l'opportunité de la mise en place d'un réseau de chaleur bois ;
- Récupérer le bois en fin de vie pour une utilisation énergie ;
- Mettre en avant l'artisanat de bois d'œuvre dans les foires et les salons ;
- Sensibiliser les élus à la possibilité de création d'une charte paysagère permettant de favoriser l'intégration des bâtiments d'élevage et l'utilisation de bois local.

Descriptif des interventions

- Mutualiser les animations à l'échelle du Béarn (appui technique et organisationnel à destination des propriétaires forestiers) et le déploiement d'actions territoriales ;
- Rechercher et développer les liens économiques avec les autres acteurs de la filière « forêt – bois » notamment par la mise en œuvre de circuits courts (bois d'œuvre et bois énergie notamment).

- Encourager la recherche de nouveaux procédés permettant l'utilisation de bois local pour la construction, en tant que bois d'œuvre ou ressource pour la production de contre-plaqué :
 - communication sur les résultats d'études déjà réalisées
 - valorisation d'expériences territoriales d'utilisation de ressources locales dans la construction
 - soutien financier à la recherche de nouveaux procédés
- Organiser des réunions de présentation des dispositifs envisageables de chartre (enjeux, modalités, budget) et mesurer l'opportunité de développer ce projet.

Acteurs et partenaires

Centre régional de la propriété forestière, Pays et communautés de communes du Béarn, Conseil régional, Conseil départemental, Europe (LEADER).
 CETEF, associations de propriétaires (ASA ou ASL), opérateurs économiques en lien avec la filière bois, Association du Meuble Béarnais (OMB), ONF, COFOR...
 CAUE, chambre d'agriculture, CRPF, acteurs économiques de la filière bois (scieurs notamment)

Fiches actions associées :

N°	Intitulé
F15	Fédérer les acteurs privés de la forêt
F16	Encourager l'utilisation de bois local dans la construction (hêtre notamment)
F17	Procéder à une étude sur l'opportunité de la mise en place d'un réseau de chaleur bois
F18	Mettre en avant l'artisanat de bois d'œuvre dans les foires et les salons
F19	Proposer une charte paysagère pour l'utilisation de bois locaux dans les bâtiments agricoles

III. Axe 2 : Un aménagement durable du territoire

1) Se déplacer autrement

action n°6 : Développer de nouvelles mobilités

Rappels des constats et des enjeux

Suite à l'approbation de son Schéma Régional des Infrastructures, des Transports et de l'Intermodalité (SRIT) en 2009, la collectivité souhaite renforcer des offres de transport dans sa politique d'aménagement du territoire. La connaissance des enjeux du déplacement sur le territoire est primordiale.

La collectivité souhaite offrir une réponse adaptée aux besoins de mobilité des populations qui vivent sur le territoire et qui y viennent (touristes, nouveaux résidents, etc.) et pour le transport des marchandises des activités économiques. Il s'agit de donner une dimension apaisée, sécurisée et durable à la mobilité, tous modes de déplacements confondus.

Une nouvelle forme de mobilité concerne le déploiement du numérique. La CCLO est engagée depuis de plusieurs années dans un programme d'aménagement numérique de son territoire qui permettra à terme le développement du télétravail, d'espaces de coworking et la mise en place d'outil de communication. L'incitation aux déplacements décarbonés avec la poursuite de l'aménagement numérique du territoire, la création d'espace de coworking et la création de zone de report modal.

L'information sur les déplacements décarbonés possibles sur le territoire.

Objectifs

- Analyser les déplacements sur le territoire dans le cadre d'un plan de mobilité rurale;
- Concevoir et réaliser des aménagements pour une politique globale de déplacements : sécurité, accessibilité, mobilité pour tous, respect mutuel et notamment à l'égard des usagers les plus vulnérables (piétons, cycles, personnes à mobilité réduite), qualité de vie, avantages écologiques ;
- Maintenir les services de transport collectif intermodal complémentaire à l'offre de transport existante (ligne interurbaine, rail SNCF) et créer des zones de report modal ;
- Développer de nouvelles mobilités (covoiturage, vélo, auto-stop organisé) ;
- Optimiser l'utilisation des voies ferrées et du fret pour le transport des entreprises
- Poursuivre le programme d'aménagement numérique du territoire ;
- Développer les espaces de travail partagés et de coworking sur le territoire, en consacrant des locaux à la mise en place de bureaux à la demande ;
- Etudier l'opportunité de la création d'une maison de la mobilité (ou espace mobilité).

Descriptif des interventions

D'une manière toujours adaptée et en tenant compte des contraintes de l'existant, les différents dispositifs mentionnés ci-dessus seront mis en œuvre pour l'aménagement du territoire :

- Promouvoir le service TAD Mobilacq ;
- Participer au Challenge de la mobilité ;
- Développer un service de covoiturage gratuit tout en créant de nouvelles zones de stationnement et l'auto-stop organisé pour favoriser la mobilité pour tous et maintenir le lien social ;
- Utiliser des parcelles pour stocker des wagons ou pour faire de la maintenance et desservir la zone ;
- Informer sur le maillage du territoire en espace de coworking ;

- Aménager des plateformes d'intermodalité (TC, VP, Fer) sur les espaces publics à proximité des gares d'Orthez et Puyoo ;
- Développer le volet « montée en débit » avec la création des points de raccordements mutualisés au niveau de 11 sous-répartiteurs et d'un lien de collecte optique au niveau de 2 NRA-ZO existants.

Acteurs et partenaires

Région Nouvelle Aquitaine, Transporteur/Centrale de réservation, ADEME/CCI PAU-BEARN
SNCF/CD64/Acteurs économiques et sociaux/Services de l'Etat

Industriels utilisant le fret ferroviaire VEFELY / SNCF

Hôtels d'entreprises ou pépinières

Communes de la collectivité, services du département, tous usagers (associations), associations du monde du handicap plus spécifiquement, transports collectifs, police et gendarmerie

Fiches actions associées :

N°	Intitulé
F20	Faire un plan de mobilité rurale
F21	Poursuivre la démarche « code de la rue »
F22	Réaliser les pôles d'échanges intermodaux d'Orthez et Puyoo
F23	Développer de nouvelles mobilités (covoiturage, vélo, auto-stop organisé)
F24	Promouvoir le transport collectif au travers du TAD
F25	Organiser le fret avec les infrastructures présentes sur le complexe de Pardies
F26	Poursuivre l'aménagement numérique du territoire
F27	Créer plus d'espace de Coworking en fonction de la demande
F28	Sensibiliser au rôle d'une maison ou d'un espace de la mobilité

action n°7 : Diminuer l'intensité carbone des carburants

Rappels des constats et des enjeux

L'évolution de la réglementation incite à limiter les consommations de la flotte et à investir dans des véhicules à faibles ou très faibles émissions de gaz à effet de serre (GES). La collectivité se doit d'être exemplaire sur ce sujet.

Pour l'émergence de l'utilisation de véhicules avec des carburants alternatifs, la collectivité doit aussi être attentive à la mise en place d'un maillage de vente d'énergie bas carbone comme le déploiement des bornes de charges pour véhicules électriques, de BioGNV et biocarburant.

Elle incite à la construction d'une usine nouvelle génération de production de bioéthanol. Cette production utilise la rafle de maïs et la paille de blé qui ne concurrencerait pas de la matière alimentaire au lieu de la graine de maïs.

Objectifs

- Réduire, voire supprimer les consommations anormales dans les différentes activités, optimiser la maintenance des véhicules et engins du parc ;
- Enregistrer une acquisition d'un tel véhicule dès 2017, intégrer en 2018 des investissements dans les véhicules visés au décret à hauteur de 20% du renouvellement, redéfinir le plan pluriannuel de renouvellement en travaillant sur les modèles ;
- Soutenir la production de bioéthanol nouvelle génération ;
- Faciliter l'installation de bornes de charge pour véhicules électriques ;
- Suivre l'installation de stations de BioGNV et de biocarburant sur le territoire.

Descriptif des interventions

- Redéfinir le plan de maintenance (qualité des lubrifiants, périodicités d'entretien) pour la flotte de la collectivité ;
- Identifier les consommations anormales, leurs causes (mécaniques ou liées à l'utilisateur) ;
- Suivre les actions correctives (intervention mécanique ou sensibilisation des conducteurs à la conduite économique et à la fiabilité nécessaire des relevés kilométriques).
- Suivre les consommations spécifiques de l'activité de fauchage, rechercher des solutions d'approvisionnement de carburant prêt à l'emploi (« mélanges »).
- Elaborer un plan pluriannuel de renouvellement des véhicules avec acquisition progressive de véhicules de type « alternatif » (EL électricité, H2 hydrogène, HE ou HH hybrides rechargeables ou non rechargeables).
- Rechercher un investisseur qui produirait du bioéthanol deuxième génération.
- Faciliter et sensibiliser à l'installation d'équipement de vente d'énergie bas carbone.

Acteurs et partenaires

Constructeurs de véhicules et fournisseurs de matériels, département, SDEPA, autres collectivités, Agriculteurs / Industriels, Chambre d'agriculture, coopératives, Etat, Région

SDEPA/ADEME/Région Nouvelle Aquitaine/Acteurs économiques/Services de l'Etat

Fiches actions associées :

N°	Intitulé
F29	Poursuivre le suivi des consommations et la maintenance de la flotte de la collectivité
F30	Mettre en place une politique de renouvellement de véhicules peu consommateurs et/ou utilisant des énergies renouvelables
F31	Inciter à la production de carburant bas carbone sur le territoire
F32	Veiller à la mise en place d'un maillage de vente d'énergie bas carbone

2) La rénovation de l'éclairage public

action n°8 : Rechercher l'efficacité de l'éclairage public

Rappels des constats et des enjeux

Suite au schéma directeur de l'éclairage public, des actions de rénovation et des gestes durables ont été préconisés sur tout le territoire.

Des actions particulières sur l'axe principal du territoire sur lequel il n'est pas possible pour des raisons de sécurité d'éteindre l'éclairage, sont envisagées. Des baisses de puissances et d'intensité sur ces zones sont retenues. Il en est de même pour les aménagements neufs.

Objectifs

- Avoir un éclairage public performant et mettre en place une maintenance préventive ;
- Diminuer la facture énergétique de l'éclairage public pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- Développer des gestes « durables » comme diminuer la plage horaire, des puissances des luminaires et étudier la faisabilité de la mise en place de l'utilisation de matériel recyclé et de filière de recyclage de ce matériel.

Descriptif des interventions

- Effacer 500 lanternes obsolètes par des lampes LED par an sur l'axe principal traversant le territoire et d'autres actions ponctuelles de modernisation ;
- Effacer significativement sur les axes principaux les lanternes obsolètes et procéder à des baisses des puissances ;
- Limiter l'impact de l'éclairage public sur la Biodiversité. Le choix des sources lumineuses sera fonction de leur contenu spectral. L'orientation et la direction du luminaire seront aussi étudiées.

Acteurs et partenaires

DREAL, DDTM, Région Nouvelle Aquitaine, Communes, Ademe

Fiche action associée :

N°	intitulé
F33	Eclairer juste

3) Le lien avec les distributeurs d'énergie

action n°9 : Suivre le développement des réseaux de distribution d'énergie

Rappels des constats et des enjeux

Les enjeux de la distribution d'électricité sont liés :

- aux caractéristiques du territoire ; entre l'océan et les coups de vent et la montagne avec la neige et les orages. La réponse est le plan exceptionnel de maintenance du réseau comprenant l'enfouissement des réseaux ;
- à la mise en place des compteurs Linky sur le territoire ; en 2021 le déploiement sera terminé ;
- à de nouveaux usages et consommations avec le développement de la mobilité électrique ;
- au fait d'avoir à intégrer des productions d'ENR par des producteurs autres avec une production intermittente ;
- aux documents d'urbanisme des communes.

Objectifs

- ✓ Effectuer un travail coordonné avec les exploitants ;
- ✓ Participer à la commission départementale.

Descriptif des interventions

- Faire des réunions annuelles avec les exploitants pour aborder les problématiques ;
- Signer des conventions avec les distributeurs Enedis et Grdf pour fixer des actions de maîtrise de l'énergie, de fournitures de données de consommation du territoire.

Acteurs et partenaires

Enedis, GrDF, RTE, TIGF, SDEPA

Fiches actions associées :

N°	Intitulé
F34	Coordonner les acteurs des réseaux de distribution d'énergie

IV. Axe 3 : Un territoire privilégiant la qualité de vie, le bien être des habitants et le lien social

1) Favoriser un logement de qualité et adapté à tous

action n°10 : Accompagner les maître d'ouvrage

Rappels des constats et des enjeux

Sur le territoire, les enjeux de la réhabilitation sont importants même si les logements potentiellement indignes et insalubres restent limités :

- 338 logements classés « médiocres voire délabrés », avec absence des locaux d'hygiène etc. (catégories 7 et 8) majoritairement localisés dans les communes rurales (58%), dont 282 potentiellement indignes (logements en mauvais état avec des occupants avec de très faibles revenus) ;
- Outre les logements vacants, une fraction du parc ancien est en mauvais état, notamment dans les centres bourgs et dans le centre ancien d'Orthez ;
- Plus globalement, une part importante du parc, notamment les maisons des années 60 et 70, présente de faibles performances énergétiques, affectant l'attractivité des logements concernés.

La politique d'aides à l'amélioration de l'habitat menée par la CCLLO ces dernières années témoigne des besoins en matière de rénovation énergétique.

A Mourenx, les 24 copropriétés classées « fragiles » ont été construites entre 1949 et 1960 et à Orthez, 42% des 82 copropriétés répertoriées comme « fragiles » ont été construites avant 1949, et sont donc des résidences anciennes.

Le dispositif d'information lié à ces démarches est primordial.

Objectifs

- ✓ Mieux informer et accompagner les habitants et les acteurs relais (communes, partenaires...) ;
- ✓ Améliorer le confort et les performances des logements existants ;
- ✓ Lutter contre l'habitat indécemment et indigne ;
- ✓ Revitaliser les centralités urbaines ;
- ✓ Favoriser l'adaptation des logements pour le maintien à domicile ;
- ✓ Mettre en place une veille sur les copropriétés de Mourenx et Orthez ;
- ✓ Animer et sensibiliser les habitants du territoire.

Descriptif des interventions

- Poursuivre la politique et les aides de la CCLLO dans le domaine de la rénovation ;
- Mise en place de subventions pour l'utilisation de produits bio-sourcés et de poêle à bois pour tous les ménages ;
- Animer des ateliers sur les consommations cachées du bâtiment, sur l'identification des matériels performants, sur la lecture des factures ;
- Informer sur La Maison éCO2nome ;
- Créer des animations scolaires ;
- Communiquer sur les comportements vertueux.

Acteurs et partenaires

Anah, SOLIHA, Espace-info-énergie, Conseil Départemental

Fiches actions associées :

N°	Intitulé
F35	Inciter les ménages à faire des travaux de rénovation avec la mise en place d'une plateforme de la rénovation
F36	Avoir une action spécifique vers les petites structures tertiaires et de copropriétés
F37	Faire évoluer le règlement aux aides énergie des particuliers
F38	Sensibiliser les habitants du territoire aux économies d'énergie

action n°11 : Montrer l'exemple

Rappels des constats et des enjeux

La collectivité souhaite favoriser le bien vivre sur le territoire en réhabilitant des bâtiments dégradés selon une haute exigence énergétique et fonctionnelle. Elle espère ainsi attirer de nouveaux habitants et contribuer à l'attractivité du territoire et à son développement économique et durable.

En parallèle, le centre-ville d'Orthez est touché par un processus de déqualification de son parc de logements, principalement anciens, qui se caractérise par une perte d'attractivité des logements, la présence d'habitat dégradé voire insalubre, une vacance élevée... Plus globalement, les acteurs locaux et la ville relèvent une paupérisation des habitants.

Des freins à la requalification du patrimoine sont clairement identifiés : structure du bâti et forme des parcelles, structure de la propriété privée, coût élevé des opérations de restructuration et de rénovation, marché peu dynamique...

Face à ces constats, redonner de l'attractivité à la ville d'Orthez représente un enjeu important, pour le fonctionnement de la ville elle-même mais aussi pour son bassin d'emploi et pour la CCLO, dont elle est la centralité principale.

Enfin, le patrimoine bâti de la collectivité n'a cessé de grandir au fil des fusions. Certains des bâtiments sont vétustes. Le coût de l'énergie d'année en année, a régulièrement augmenté ainsi que les coûts de maintenance.

Objectifs

- ✓ Contribuer au développement économique du territoire : en favorisant des maitres d'œuvre (architectes) et artisans locaux labellisés pour les réhabilitations, en valorisant ces savoir-faire auprès des jeunes notamment (chantiers-écoles) et en renforçant l'économie résidentielle grâce à l'apport de nouvelles populations. Ces chantiers exemplaires pourraient instaurer une dynamique auprès des artisans du territoire et leur permettre de s'organiser pour répondre collectivement à un particulier souhaitant rénover de l'ancien ;
- ✓ Favoriser le développement durable du territoire : en privilégiant la qualité énergétique et pérenne des réhabilitations, en favorisant les circuits courts en ce qui concerne les matériaux de construction et en limitant, d'une part, la consommation et l'artificialisation de nouvelles surfaces pour l'habitation au pourtour des villages et, d'autre part, en luttant contre la vacance en centre de villages.
- ✓ Requalifier le centre-ville d'Orthez, en lien avec le projet urbain en cours de définition ;
- ✓ Concentrer les moyens d'actions sur le centre ancien d'Orthez (périmètre AVAP) pour obtenir des résultats tangibles et susciter un effet d'entraînement ;
- ✓ Mener de pair la lutte contre la vacance et la requalification d'immeubles / de logements.
- ✓ Faire une optimisation énergétique des bâtiments intercommunaux ;
- ✓ Inciter à la rénovation des bâtiments communaux.

Descriptif des interventions

- Acquérir et réhabiliter des biens immobiliers pour vente ou location.
- Constituer un groupe projet et mettre en place une démarche pour définir les objectifs et mettre en œuvre une OPAH-RU sur la ville d'Orthez.
- Suite aux actions présentées de maîtrise de l'énergie et de développement d'énergie renouvelable, faire les travaux d'économie d'énergie.

Acteurs et partenaires

Région Nouvelle Aquitaine, DDTM, ABF

Fiches actions associées :

N°	Intitulé
F39	Réaliser la réhabilitation exemplaire de biens d'habitation par la collectivité
F40	Mettre en place un dispositif volontariste pour la requalification de l'habitat du centre ancien d'Orthez
F41	Poursuivre la rénovation des bâtiments intercommunaux
F42	Inciter à la rénovation des bâtiments communaux

2) Zéro déchets non valorisés en 2030

action n°12 : Valoriser tous les déchets

Rappels des constats et des enjeux

La gestion des déchets a fortement évolué ces dernières années au sein de la CCLO pour aboutir à des services de qualité, répondant aux aspects réglementaires mais également aux besoins des citoyens. Le budget consacré aux déchets est entièrement financé par le biais des aides des éco-organismes, de la vente des matériaux collectés mais aussi de la TEOM instaurée dès 2017 sur la totalité du territoire.

Pour autant cette gestion peut encore largement être améliorée pour tendre vers un objectif de « zéro déchets » en 2030.

Objectifs

Même si certaines actions pourront être étudiées avec l'appui d'experts qualifiés, la plupart pourront bénéficier uniquement de l'ingénierie dont dispose la collectivité dans ce domaine ; d'autres se limiteront à de l'accompagnement, de l'animation et de la sensibilisation.

Certains objectifs malgré les outils dont disposera la collectivité, ne seront atteints que s'ils sont réellement partagés par tous, élus, professionnels et citoyens. D'autres moyens comme par exemple l'évolution de la fiscalité déchets vers une fiscalité incitative ou l'instauration d'une redevance spéciale seront également facilitateurs.

Descriptif des interventions

- Elaborer le plan local de prévention des déchets et l'animer ;
- Eviter la production des déchets par l'intensification du compostage individuel et le développement du compostage collectif dans les zones les plus denses en termes d'habitat (habitat vertical à Mourenx par exemple) mais aussi inciter au recours à des dispositifs tels que les autocollants « stop pub » dans le cadre d'une politique de prévention à structurer ;
- Pousser le tri et la valorisation des déchets notamment ceux portés par les usagers en déchetterie en s'appuyant sur les nouvelles filières existantes ou à créer par le biais des écoorganismes ou de toute autre initiative y compris réglementaire (REP meubles, placoplâtre, bois..), pour augmenter la part de déchets valorisables et réduire les quantités de déchets stockées entre autres à l'ISDND d'Orthez ;
- Créer les conditions d'une économie circulaire en favorisant toutes les initiatives permettant la réutilisation ou la seconde vie des déchets grâce à la création d'une recyclerie sur le territoire mais aussi responsabiliser et accompagner les producteurs de déchets d'activités à la nécessité de favoriser le réemploi ou la valorisation ;
- Optimiser les collectes de déchets pour réduire les kilomètres parcourus, privilégier lors du renouvellement des véhicules, les véhicules plus économes et plus propres (électriques ou autre) et réduire à terme les fréquences de collectes des déchets pour s'adapter à la baisse du gisement. Etudier la possibilité d'utiliser des carburants moins carbonés ;
- Capter et utiliser le biogaz généré par les déchets stockés à l'ISDND pour les besoins du site notamment dans le processus de traitement des lixiviats, et mettre

à profit les secteurs du site exploitables pour produire de l'énergie grâce à l'implantation de panneaux solaires.

Acteurs et partenaires

Opérateurs et acteurs économiques, Conseil régional, ADEME, Eco organismes, Associations

Fiches actions associées :

N°	Intitulé
F43	Eviter de produire des déchets
F44	Augmenter la valorisation matière par le composteur collectif
F45	Diminuer les déchets non valorisés des déchetteries
F46	Limiter l'impact environnemental des collectes
F47	Valoriser le méthane produit lors du stockage des déchets
F48	Etudier la mise en place d'énergies renouvelables

3) Vivre dans un environnement sain

action n°13 : Mieux Connaitre la vulnérabilité du territoire

Rappels des constats et des enjeux

Les aléas climatiques ont une récurrence plus élevée et des intensités plus marquées.

Pour faire face à la multiplication des accidents et catastrophes, il est important que le citoyen soit informé et formé à la connaissance et aux conséquences des principaux risques. Il doit pouvoir faire face et agir pour sa propre sécurité et celle des autres.

Les effets physiques et mécaniques des aléas dégradent notre patrimoine routier (chaussées, ponts, dépendances des réseaux pluviaux (grilles avaloirs, fossés, réseaux canalisés...) et arboré.

Les conséquences des aléas climatiques doivent être mémorisés, leur impact géo-localisé pour permettre une adaptation et des actions correctives s'il y a lieu. Un retour d'expérience (RETEX) sur chaque évènement climatique doit être systématisé de façon à pérenniser et diffuser la culture adaptative aux risques des organisations.

Le manque d'eau sera une conséquence du changement climatique. La connaissance des volumes d'eau utilisés sur le territoire est importante pour anticiper les manques dans l'avenir.

Objectifs

- Informer et sensibiliser la population aux risques existant sur le territoire (naturels, technologiques, sanitaires...);
- Connaitre, mesurer, évaluer ;
- Etablir un recensement du patrimoine arboré ;
- Connaitre les points de fragilité du réseau routier, s'adapter à leur existence et vérifier si leur correction est possible. Interroger après les évènements les modes d'actions définis pour en valider la pertinence ou les corriger ;
- Suivre les besoins en eau des différents secteurs annuellement.

Descriptif des interventions

- Créer un livret d'information sur les risques majeurs rappelant la nature des risques existant sur le territoire et les principales consignes de sécurité à appliquer. Document à télécharger sur le site internet de la CCLO ;
- Mise en place d'un système d'alerte de la population par la diffusion de messages vocaux ou écrits (TELE-ALERTE) ;
- Accompagner les maires dans leur devoir de mise en œuvre du plan communal de sauvegarde.
- Inventorier les réseaux pluviaux de toutes natures dépendant du réseau routier communautaire : fossés, réseaux canalisés, ouvrages d'absorptions (grilles et puisards), exutoires... ;
- Expertiser les points faibles des réseaux pluviaux et proposer des actions de meilleur fonctionnement au regard des aléas connus. Définir une stratégie d'actions, d'investissements afin de pérenniser les ouvrages d'art et les rendre aptes à résister aux aléas.
- Contrôler l'état phytosanitaire du patrimoine arboré et identifier les risques de chute.

Acteurs et partenaires

Etat – Conseil départemental – ARS, Communes, Fournisseurs, Communes / Département / Services de secours

Fiches actions associées :

N°	Intitulé
F49	Sensibiliser la population aux risques
F50	Effectuer un diagnostic de la vulnérabilité du patrimoine routier
F51	Réaliser un recensement du patrimoine arboré
F52	Suivre les besoins en eau des différents secteurs

action n°14 : Se protéger lors d'aléas

Rappels des constats et des enjeux

Les aléas climatiques, ayant des effets sur le fonctionnement du réseau routier de la collectivité, ont une fréquence qui augmente et une intensité plus élevée. Gestionnaire d'un patrimoine de 1400 km de voies, la CCLO doit prendre conscience des risques, s'adapter aux exigences de sécurité et de résolution des situations paralysantes du réseau viaire.

Les impacts liés à la température des villes pourraient se trouver exacerbés par les effets d'îlots de chaleur urbaine, augmentant le niveau de température moyen au-delà des normes régionales. Il est donc important d'être vigilant à la variable température dans la production des aménagements urbains, notamment d'espaces publics et de zones aménagées (activités, loisirs).

Des végétaux installés nécessitent l'arrosage, la taille... La majorité des végétaux achetés sont faibles consommateurs en eau. Il faudra sélectionner des végétaux adaptés à la chaleur, au manque et excès d'eau.

Le lac de la Base de loisirs Orthez-Biron est confronté à des problématiques de turbidité et de prolifération de cyanobactéries en été. Une opération d'amélioration de la qualité de l'eau entamée en octobre 2016 (vidange du lac, pêche de sauvegarde et retrait des poissons fousseurs, épandage de Nautex, création d'une roselière, réfection ouvrage de vidange).

Objectifs

- Organisation des modes d'actions en présence d'un aléa ;
- Renforcer la culture de gestion du risque ;
- Rapprocher les différents intervenants lors d'évènements ;
- Mettre sur pied une organisation efficace et communicante apte à résoudre les difficultés de fonctionnement du réseau routier ;
- Prendre conscience de l'impact de la variable température et des effets de chaleur des îlots urbains. Former, éduquer les concepteurs à la proposition de solutions d'adaptation : connaissance de l'albédo des matériaux, palette de matériaux à l'albédo mesuré, rôle du végétal et de l'eau pluviale dans l'aménagement urbain pour contrarier les effets de la chaleur ;
- Améliorer la qualité de l'eau afin de conserver le classement « excellente qualité des eaux de baignade » et préserver les activités nautiques et de pêche ;

Descriptif des interventions

- Engager une réflexion en mode partenarial avec les services opérationnels de protection des populations et des gestionnaires de voies (communales et RD). Il s'agira de mettre au point des documents partagés de gestion des événements portant atteinte à l'usage des réseaux routiers, de type PIV (Plan d'Intervention de Viabilité), accompagné de fiches réflexes identifiant tous les modes d'information, d'action et d'intervention, selon des modes plus ou moins dégradés. Ces documents et leurs modes d'action qui en découlent, devront être adaptatifs et révisés régulièrement et au moins après chaque événement (RETEX / cf action suivante).
- Etablir la présence ou non d'îlots de chaleur en centres villes ;
- Former les concepteurs à la variable chaleur, s'inspirer d'exemples émergents. Leur proposer une palette de préconisations possibles dans les aménagements ;
- Mettre à disposition des concepteurs un référentiel technique intégrant des solutions de gestion de la variable chaleur.

- Analyser régulièrement l'eau (nitrates, phosphates, cyanobactéries) ;
- Entretien des abords du plan d'eau et lutter contre les plantes invasives ;
- Entretien de la roselière à l'entrée du ruisseau de Biron.

Acteurs et partenaires

ARS, DDTM, CA, FD pêche, FD chasse, AAPPMA Gaule orthézienne, club ski nautique

Fiches actions associées :

N°	intitulé
F53	Etablir les priorités des actions et connecter les cellules de vigilance et de crises entre elles
F54	Faire des retours d'expériences et cartographier les zones impactées sur le SIG*
F55	Etablir la présence ou non d'Îlots de chaleur en centres villes
F56	Se protéger de la Chaleur, des inondations et résister au vent
F57	Sélectionner et implanter des végétaux résistants
F58	Maintenir la qualité des eaux de baignade de Biron

*SIG : Système d'information Géographique

action n°15 : Mesurer la qualité de l'air dans différents endroits du territoire

Rappels des constats et des enjeux

La qualité de l'air est un enjeu majeur de santé publique. Ses effets sur la santé sont avérés. Ils peuvent être immédiats ou à long terme (affections respiratoires, maladies cardiovasculaires, cancers...). C'est notamment l'exposition chronique aux particules qui conduit aux effets et donc aux impacts les plus importants pour la santé. Surveiller la qualité de l'air et connaître les émissions de polluants permet d'informer les citoyens et décideurs et de prioriser l'action et d'informer le public. En France la surveillance de la qualité de l'air est obligatoire depuis 1996. Ce sont les associations de surveillance de la qualité de l'air qui assure cette fonction.

Objectifs

- Programmer des campagnes de mesures aux abords des grands axes afin de mesurer les concentrations de NO2 et de particules fines (PM10), polluants pour lesquels les concentrations admissibles dans l'air sont réglementées et dont les effets sanitaires sont avérés. Le NO2 est un traceur de la pollution routière.

Descriptif des interventions

- Déployer des stations de mesures qui visent à rendre compte de la pollution de proximité du trafic routier.

Acteurs et partenaires

ATMO NOUVELLE AQUITAINE

Fiche action associée :

N°	intitulé
F59	Mesurer la qualité de l'air dans différents endroits du territoire

4) Etre coordinateur de la transition énergétique

action n°16 : établir une gouvernance

Rappels des constats et des enjeux

La collectivité est coordonnatrice de la transition énergétique et à ce titre doit mettre en place les modalités de la gouvernance et des animations sur son territoire.

Objectifs

- ✓ Assurer le pilotage de la mise en œuvre du PCAET ;
- ✓ Suivre les subventions obtenues dans le cadre de TEPCV ;
- ✓ Labéliser le territoire dans le programme Cit'ergie ;
- ✓ Assurer les animations liées au PCAET ;
- ✓ Orienter vers des politiques d'achats durables au sein de la collectivité ;
- ✓ Conforter les moyens liés aux actions du PCAET.

Descriptif des interventions

- Maintenir le COPIL pendant la durée du PCAET et le réunir au moins une fois par an ;
- Mettre en place un observatoire des actions et des indicateurs du PCAET, TEPCV et cit'ergie dans le SIG ;
- Recenser les moyens humains et financiers auprès des services de la collectivité ;
- Prévoir une communication envers le grand public (journaux, site internet, affiches, animations au [Mix]).

Acteurs et partenaires

Etat, Ademe, ARS

Fiche action associée :

N°	Intitulé
F60	Animer le PCAET
F61	Renforcer la prise en compte du développement durable dans les marchés publics
F62	Assurer les animations liées au PCAET

V. Récapitulation des fiches

Axe 1 : Une économie dynamique permettant le développement du territoire			
Orientation 1 : Une activité industrielle durable			
O1	Action 1 : Faciliter la mise en place de circuits courts		
	A1	F2	Inciter les entreprises à mettre en place des circuits courts et réduire la destruction d'énergie fatale et de co-produits
	Action 2 : Inciter à l'innovation dans le domaine de la transition énergétique		
	A2	F3	Sensibiliser aux économies d'énergie et à la création d'énergies nouvelles
		F4	Formaliser des livrets d'information sur les bonnes pratiques écoresponsables lors de la construction et la rénovation de bâtiments
		F5	Par la labélisation, inciter les commerçants et artisans à être exemplaires
		F6	Installer des fermes photovoltaïques sur des sites ciblés
		F7	Favoriser l'installation d'un centre de recherche lié au stockage de l'énergie
F8	Accompagner l'implantation de Lacq Green Valley		
Orientation 2 : La valorisation économique des atouts naturels du territoire : renforcer l'agriculture, valoriser la forêt, développer le tourisme			
O2	Action 3 : Prendre en compte les enjeux liés à l'alimentation		
	A3	F9	Sensibiliser les élus à la mise en place d'un système alimentaire local
		F10	Développer des circuits courts et de saison
		F11	Recenser les offres touristiques naturelles, sportives, gastronomiques et culturelles
		F12	Valoriser les modes de déplacement doux
		F13	Lutter contre le gaspillage alimentaire
	Action 4 : Limiter les consommations énergétiques, les émissions de polluants et favoriser l'implantation d'Energies Renouvelables		
	A4	F14	Poursuivre le fonds énergie à l'agriculture
	Action 5 : Encourager la remise en gestion des forêts privées et soutenir la valorisation de la ressource bois		
	A5	F15	Fédérer les acteurs privés de la forêt
		F16	Encourager l'utilisation de bois local dans la construction (hêtre notamment)
F17		Procéder à une étude sur l'opportunité de la mise en place d'un réseau de chaleur bois	
F18		Mettre en avant l'artisanat de bois d'œuvre dans les foires et les salons	
F19		Proposer une charte paysagère pour l'utilisation de bois locaux dans les bâtiments agricoles	

Axe 2 : Un aménagement durable du territoire			
Orientation 3 : Se déplacer autrement			
Action 6 : Développer de nouvelles mobilités			
03	A6	F20	Faire un plan de mobilité rurale
		F21	Poursuivre la démarche "code de la rue"
		F22	Réaliser les pôles d'échanges intermodaux d'Orthez et Puyoo
		F23	Développer de nouvelles mobilités (covoiturage, vélo, auto-stop organisé)
		F24	Promouvoir le transport collectif au travers du TAD
		F25	Organiser le fret avec les infrastructures présentes sur le complexe de Pardies
		F26	Poursuivre l'aménagement numérique du territoire
		F27	Créer plus d'espace de Coworking en fonction de la demande
	F28	Sensibiliser au rôle d'une maison ou d'un espace de la mobilité	
	Action 7 : Diminuer l'intensité carbone des carburants		
A7	F29	Poursuivre le suivi des consommations et la maintenance de la flotte de la collectivité	
	F30	Mettre en place une politique de renouvellement de véhicules de la collectivité peu consommateurs et/ou utilisant des énergies renouvelables	
	F31	Inciter à la production de carburant bas carbone sur le territoire	
	F32	Veiller à la mise en place d'un maillage de vente d'énergie bas carbone	
Orientation 4 : La rénovation de l'éclairage public			
04	Action 8 : Rechercher l'efficacité énergétique de l'éclairage public		
	A8	F33	Eclairer juste
Orientation 5 : Le lien avec les distributeurs d'énergie			
05	Action 9 : Suivre le développement des réseaux de distribution d'énergie		
	A9	F34	Coordonner les acteurs des réseaux de distribution d'énergie

Axe 3 : Un territoire privilégiant la qualité de vie, le bien être des habitants et le lien social			
Orientation 6 : Favoriser un logement de qualité et adapté à tous			
Action 10 : Accompagner les maîtres d'ouvrage			
06	A10	F35	Inciter les ménages à faire des travaux de rénovation avec la mise en place d'une plateforme de la rénovation
		F36	Avoir une action spécifique vers les petites structures de copropriétés
		F37	Faire évoluer le règlement aux aides énergie des particuliers de la collectivité
		F38	Sensibiliser les habitants du territoire aux économies d'énergie
Action 11 : Montrer l'exemple			
A11	F39	Réaliser la réhabilitation exemplaire de biens d'habitation par la collectivité	
	F40	Mettre en place un dispositif volontariste pour la requalification de l'habitat du centre ancien d'Orthez	
	F41	Poursuivre la rénovation des bâtiments intercommunaux	
	F42	Inciter à la rénovation des bâtiments communaux	
Orientation 7 : Zéro déchets non valorisés en 2030			
Action 12 : Valoriser tous les déchets			
07	A12	F43	Eviter de produire des déchets
		F44	Augmenter la valorisation matière par le composteur collectif
		F45	Diminuer les déchets non valorisés des déchetteries
		F46	Limiter l'impact environnemental des collectes
		F47	Valoriser le méthane produit lors du stockage des déchets
		F48	Etudier la mise en place d'énergies renouvelables
Orientation 8 : Vivre dans un environnement sain			
Action 13 : Mieux Connaitre la vulnérabilité du territoire			
08	A13	F49	Sensibiliser la population aux risques
		F50	Effectuer un diagnostic de la vulnérabilité du patrimoine routier
		F51	Réaliser un recensement du patrimoine arboré
		F52	Suivre les besoins en eau des différents secteurs
Action 14 : Se protéger des d'aléas			
A14	F53	Etablir les priorités des actions et Connecter les cellules de vigilance et de crises entre elles	
	F54	Faire des retours d'expériences et cartographier les zones impactées sur le SIG	
	F55	Etablir la présence ou non d'Îlots de chaleur en centres villes	
	F56	Se protéger de la Chaleur, des inondations et résister au vent	
	F57	Sélectionner et implanter des végétaux résistants	
	F58	Maintenir la qualité des eaux de baignade de Biron	
Action 15 : Suivre la qualité de l'air			
A15	F59	Mesurer la qualité de l'air dans différents endroits du territoire	
Orientation 9 : Etre coordinateur de la transition énergétique			
Action 16 : Etablir une gouvernance			
09	A16	F60	Animer le PCAET
		F61	Renforcer la prise en compte du développement durable dans les marchés publics
		F62	Assurer les animations liées au PCAET

Bilan des différentes fiches :

Axe	Orientation	Action	Fiche	Intitulé	Action commencée	Type	calendrier (date prévisionnelle de début de l'action)	Exemplarité de la CCLO envers son patrimoine	Exemplarité de la CCLO envers ses compétences	Les acteurs du territoire pour le Territoire
1	1	1	F2	Inciter les entreprises à mettre en place des circuits courts et réduire la destruction d'énergie fatale et de co-produits	non	action	2018			1
			F3	Sensibiliser aux économies d'énergie et à la création d'énergies nouvelles	non	action	2018			1
		2	F4	Formaliser des livrets d'information sur les bonnes pratiques écoresponsables lors de la construction et la rénovation de bâtiments	non	Sensibilisation	2019		1	
			F5	Par la labellisation, inciter les commerçants et artisans à être exemplaires	non	Sensibilisation	pluriannuel		1	
			F6	Installer des fermes photovoltaïques sur des sites ciblés	oui	action	2020		1	
			F7	Favoriser l'installation d'un centre de recherche lié au stockage de l'énergie	oui	action	2020			1
			F8	Accompagner l'implantation de Lacq Green Valley	oui	action	2018			1
			F9	Sensibiliser les élus à la mise en place d'un système alimentaire local	non	gouvernance	2019		1	
	2	3	F10	Développer des circuits courts et de saison	oui	Action	pluriannuel		1	
			F11	Recenser les offres touristiques naturelles, sportives, gastronomiques et culturelles	oui	sensibilisation	pluriannuel		1	
			F12	Valoriser les modes de déplacement doux	oui	sensibilisation	pluriannuel		1	
			F13	Lutter contre le gaspillage alimentaire	oui	sensibilisation	pluriannuel		1	
			F14	Poursuivre le fonds énergie à l'agriculture	oui	action	pluriannuel		1	
		5	F15	Fédérer les acteurs privés de la forêt	non	sensibilisation	2017			1
			F16	Encourager l'utilisation de bois local dans la construction (hêtre notamment)	non	sensibilisation	2018			1
			F17	Procéder à une étude sur l'opportunité de la mise en place d'un réseau de chaleur bois	non	action	2018		1	
			F18	Mettre en avant l'artisanat de bois d'œuvre dans les foires et les salons	non	sensibilisation	2018		1	
			F19	Proposer une charte paysagère pour l'utilisation de bois locaux dans les bâtiments agricoles	non	action	2019		1	

Axe	Orientation	Action	Fiche	Intitulé	Action commencée	Type	calendrier (date prévisionnelle de début de l'action)	Exemplarité de la CCLO envers son patrimoine	Exemplarité de la CCLO envers ses compétences	Les acteurs du territoire pour le Territoire
2	3	6	F20	Faire un plan de mobilité rurale	oui	étude	2019		1	
			F21	Poursuivre la démarche "code de la rue"	oui	action	pluriannuel		1	
			F22	Réaliser les pôles d'échanges intermodaux d'Orthez et Puyoo	non	action	2020		1	
			F23	Développer de nouvelles mobilités (covoiturage, vélo, auto-stop organisé)	non	action	2019			1
			F24	Promouvoir le transport collectif au travers du TAD	oui	action	pluriannuel			1
			F25	Organiser le fret avec les infrastructures présentes sur le complexe de Pardies	non	action	2018			1
			F26	Poursuivre l'aménagement numérique du territoire	oui	action	pluriannuel		1	
			F27	Créer plus d'espace de Coworking en fonction de la demande	non	action	2019		1	
	F28	Sensibiliser au rôle d'une maison ou d'un espace de la mobilité	non	sensibilisation	2021		1			
	7	F29	Poursuivre le suivi des consommations et la maintenance de la flotte de la collectivité	oui	action	pluriannuel	1			
		F30	Mettre en place une politique de renouvellement de véhicules de la collectivité peu consommateurs et/ou utilisant des énergies renouvelables	oui	action	pluriannuel	1			
		F31	Inciter à la production de carburant bas carbone sur le territoire	non	gouvernance	pluriannuel			1	
		F32	Veiller à la mise en place d'un maillage de vente d'énergie bas carbone	non	sensibilisation	pluriannuel		1		
	4	8	F33	Eclairer juste	oui	action	pluriannuel	1		
5	9	F34	Coordonner les acteurs des réseaux de distribution d'énergie	oui	gouvernance	pluriannuel		1		

Axe	Orientation	Action	Fiche	Intitulé	Action commencée	Type	calendrier (date prévisionnelle de début de l'action)	Exemplarité de la CCLO envers son patrimoine	Exemplarité de la CCLO envers ses compétences	Les acteurs du territoire pour le Territoire	
3	6	10	F35	Inciter les ménages à faire des travaux de rénovation avec la mise en place d'une plateforme de la rénovation	oui	action	2020		1		
			F36	Avoir une action spécifique vers les petites structures de copropriétés	non	sensibilisation	pluriannuel		1		
			F37	Faire évoluer le règlement aux aides énergie des particuliers de la collectivité	non	sensibilisation	2018		1		
			F38	Sensibiliser les habitants du territoire aux économies d'énergie	non	sensibilisation	2018		1		
		11	F39	Réaliser la réhabilitation exemplaire de biens d'habitation par la collectivité	oui	action	pluriannuel	1			
			F40	Mettre en place un dispositif volontariste pour la requalification de l'habitat du centre ancien d'Orthez	non	étude	pluriannuel		1		
			F41	Poursuivre la rénovation des bâtiments intercommunaux	oui	action	pluriannuel	1			
		7	12	F42	Inciter à la rénovation des bâtiments communaux	oui	action	pluriannuel		1	
				F43	Eviter de produire des déchets	oui	étude	pluriannuel		1	
				F44	Augmenter la valorisation matière par le composteur collectif	oui	action	pluriannuel		1	
				F45	Diminuer les déchets non valorisés des déchetteries	non	action	2018		1	
	F46			Limiter l'impact environnemental des collectes	oui	action	pluriannuel	1			
	F47			Valoriser le méthane produit lors du stockage des déchets	oui	étude	2020	1			
	8	13	F48	Etudier la mise en place d'énergies renouvelables	non	étude	2019	1			
			F49	Sensibiliser la population aux risques	oui	sensibilisation	pluriannuel		1		
			F50	Effectuer un diagnostic de la vulnérabilité du patrimoine routier	non	étude	2018	1			
			F51	Réaliser un recensement du patrimoine arboré	oui	étude	pluriannuel	1			
		14	F52	Suivre les besoins en eau des différents secteurs	oui	connaissance	pluriannuel		1		
			F53	Etablir les priorités des actions et Connecter les cellules de vigilance et de crises entre elles	non	gouvernance	2019		1		
			F54	Faire des retours d'expériences et cartographier les zones impactées sur le SIG	oui	connaissance	pluriannuel	1			
			F55	Etablir la présence ou non d'îlots de chaleur en centres villes	non	connaissance	2019		1		
			F56	Se protéger de la Chaleur, des inondations et résister au vent	non	connaissance	2019	1			
			F57	Sélectionner et implanter des végétaux résistants	oui	connaissance	pluriannuel	1			
	15	F58	Maintenir la qualité des eaux de baignade de Biron	oui	Action	pluriannuel	1				
		F59	Mesurer la qualité de l'air dans différents endroits du territoire	oui	étude	pluriannuel		1			
		9	16	F60	Animer le PCAET	oui	gouvernance	pluriannuel		1	
F61	Renforcer la prise en compte du développement durable dans les marchés publics			oui	sensibilisation	pluriannuel	1				
F62	Assurer les animations liées au PCAET			non	sensibilisation	2018		1			

Objectifs finaux des différentes fiches :

Axe	Orientation	Action	Fiche	Intitulé	Objectif final souhaité de l'action
1	1	1	F2	Inciter les entreprises à mettre en place des circuits courts et réduire la destruction d'énergie fatale et de co-produits	Mettre en place de nouveaux circuits courts
		2	F3	Sensibiliser aux économies d'énergie et à la création d'énergies nouvelles	Augmentation de la part d'énergie fatale et d'énergie solaire Diminution des consommations d'énergie Mettre en contact les services de la Région et des entreprises
			F4	Formaliser des livrets d'information sur les bonnes pratiques écoresponsables lors de la construction et la rénovation de bâtiments	Sensibiliser les entreprises s'implantant sur les zones d'activités du Territoire
			F5	Par la labellisation, inciter les commerçants et artisans à être exemplaires	Réduire les consommations énergétiques et inciter aux bonnes pratiques Inciter les artisans à faire des travaux d'économie d'énergie
			F6	Installer des fermes photovoltaïques sur des sites ciblés	Installation de fermes photovoltaïques sur le territoire Mettre à disposition des terrains qui sont des friches industrielles appartenant à la collectivité
			F7	Favoriser l'installation d'un centre de recherche lié au stockage de l'énergie	Installation d'une unité de production de batteries
			F8	Accompagner l'implantation de Lacq Green Valley	Installation d'un démonstrateur
			2	3	F9
	F10	Développer des circuits courts et de saison			Faire connaître les producteurs locaux et accroître leur production
	F11	Recenser les offres touristiques naturelles, sportives, gastronomiques et culturelles			Augmenter la fréquentation locale
	F12	Valoriser les modes de déplacement doux			Utilisation des modes doux et des circuits courts
	F13	Lutter contre le gaspillage alimentaire			Lutter contre le gaspillage alimentaire
	4	F14		Poursuivre le fonds énergie à l'agriculture	Diminuer les consommations d'énergie des agriculteurs et les polluants
	5	F15		Fédérer les acteurs privés de la forêt	Exploitation des parcelles privées forestières Augmentation de la séquestration du CO2
		F16		Encourager l'utilisation de bois local dans la construction (hêtre notamment)	Utilisation du bois d'œuvre local et donc de produits biosourcés
		F17		Procéder à une étude sur l'opportunité de la mise en place d'un réseau de chaleur bois	Mise en place de réseaux de chaleur
		F18		Mettre en avant l'artisanat de bois d'œuvre dans les foires et les salons	Valorisation du bois d'œuvre pour stockage du CO2
		F19		Proposer une charte paysagère pour l'utilisation de bois locaux dans les bâtiments agricoles	Valorisation du paysage et du bois d'œuvre

Axe	Orientation	Action	Fiche	Intitulé	Objectif final souhaité de l'action		
2	3	6	F20	Faire un plan de mobilité rurale	Diminution du nombre de déplacements en voitures légères		
			F21	Poursuivre la démarche "code de la rue"	Concevoir et réaliser des aménagements favorisant les piétons et les vélos		
			F22	Réaliser les pôles d'échanges intermodaux d'Orthez et Puyoo	Création de deux pôles multimodaux		
			F23	Développer de nouvelles mobilités (covoiturage, vélo, auto-stop organisé)	Diminution du nombre de déplacements en voitures légères		
			F24	Promouvoir le transport collectif au travers du TAD	Diminution du nombre de déplacements en voitures légères		
			F25	Organiser le fret avec les infrastructures présentes sur le complexe de Pardies	Augmentation de l'utilisation du fret ferroviaire Diminution du nombre de déplacements en poids lourds		
			F26	Poursuivre l'aménagement numérique du territoire	Aménagement du numérique		
			F27	Créer plus d'espace de Coworking en fonction de la demande	Diminution du nombre de déplacements en voitures légères		
		7	F28	Sensibiliser au rôle d'une maison ou d'un espace de la mobilité	Utilisation des Transports en Commun et des modes doux		
			F29	Poursuivre le suivi des consommations et la maintenance de la flotte de la collectivité	Réduction des consommations de la flotte		
			F30	Mettre en place une politique de renouvellement de véhicules de la collectivité peu consommateurs et/ou utilisant des énergies renouvelables	Réduction des GES de la flotte		
			F31	Inciter à la production de carburant bas carbone sur le territoire	Implantation d'une usine de 2nde génération de biocarburant		
					F32	Veiller à la mise en place d'un maillage de vente d'énergie bas carbone	Maillage du territoire avec plusieurs types d'EnR
		4	8	F33	Eclairer juste	Diminution des consommations énergétiques	
5	9	F34	Coordonner les acteurs des réseaux de distribution d'énergie	Coordination de la distribution sur le territoire			

Axe	Orientation	Action	Fiche	Intitulé	Objectif final souhaité de l'action	
3	6	10	F35	Inciter les ménages à faire des travaux de rénovation avec la mise en place d'une plateforme de la rénovation	Création d'une plateforme de la rénovation diminution des consommations	
			F36	Avoir une action spécifique vers les petites structures de copropriétés	Incitation aux petites copropriétés à faire des travaux	
			F37	Faire évoluer le règlement aux aides énergie des particuliers de la collectivité	Valorisation du bois énergie et matière	
			F38	Sensibiliser les habitants du territoire aux économies d'énergie	Diminution des consommations cachées	
		11	F39	Réaliser la réhabilitation exemplaire de biens d'habitation par la collectivité	Exemplarité et sensibilisation	
			F40	Mettre en place un dispositif volontariste pour la requalification de l'habitat du centre ancien d'Orthez	Revitalisation du centre-ville d'Orthez Diminution des consommations d'énergie	
			F41	Poursuivre la rénovation des bâtiments intercommunaux	Diminution des consommations d'énergie	
			F42	Inciter à la rénovation des bâtiments communaux	Diminution des consommations d'énergie	
		7	12	F43	Eviter de produire des déchets	Diminution des tonnages des déchets
				F44	Augmenter la valorisation matière par le composteur collectif	Accès à tous au compostage
				F45	Diminuer les déchets non valorisés des déchetteries	Création d'une recyclerie
				F46	Limiter l'impact environnemental des collectes	Optimisation des fréquences des collectes avec les nouvelles consignes de tri
	F47			Valoriser le méthane produit lors du stockage des déchets	valorisation du méthane produit	
	F48			Etudier la mise en place d'énergies renouvelables	Production d'énergie solaire sur le site du CET	
	8	13	F49	Sensibiliser la population aux risques	Sensibilisation de la population aux risques	
			F50	Effectuer un diagnostic de la vulnérabilité du patrimoine routier	Plan pluriannuel de rénovation du patrimoine	
			F51	Réaliser un recensement du patrimoine arboré	Contrôle de l'état phytosanitaire des arbres sur le domaine de la CCLO	
			F52	Suivre les besoins en eau des différents secteurs	Suivi des consommations d'eau	
		14	F53	Etablir les priorités des actions et Connecter les cellules de vigilance et de crises entre elles	Etre opérationnel et réactif lors d'aléas	
			F54	Faire des retours d'expériences et cartographier les zones impactées sur le SIG	Conserver la mémoire des aléas	
			F55	Etablir la présence ou non d'Îlots de chaleur en centres villes	Etude des effets de la chaleur en centres villes	
			F56	Se protéger de la Chaleur, des inondations et résister au vent	Création d'une bibliothèque de matériaux	
			F57	Sélectionner et planter des végétaux résistants	Création d'une bibliothèque de végétaux	
			F58	Maintenir la qualité des eaux de baignade de Biron	L'accès à tous à un lieu de baignade en période de canicule	
15	F59	Mesurer la qualité de l'air dans différents endroits du territoire	Suivi de la qualité de l'air extérieur			
9	16	F60	Animer le PCAET	Mise en place d'un observatoire du PCAET		
		F61	Renforcer la prise en compte du développement durable dans les marchés publics	Introduction de conditions liées au Développement Durable dans les marchés publics		
		F62	Assurer les animations liées au PCAET	Sensibilisation de tous les publics		

VI. Description de l'observatoire du PCAET

La mise en place d'un observatoire du PCAET est une démarche volontaire. Il répond à l'objectif du décret du 30 juin 2016 suivant :

IV. Le dispositif de suivi et d'évaluation, partie intégrante du PCAET, porte sur la réalisation des actions, la gouvernance et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et comment ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional climat-air-énergie ou du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires. A mi-parcours, la mise en œuvre du PCAET fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public.

Un diagnostic a été effectué et a porté sur :

«I. – Le diagnostic comprend: «1o Une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, ainsi qu'une analyse de leurs possibilités de réduction; 29 juin 2016 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 5 sur 130 «2o Une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement, identifiant au moins les sols agricoles et la forêt, en tenant compte des changements d'affectation des terres; les potentiels de production et d'utilisation additionnelles de biomasse à usages autres qu'alimentaires sont également estimés, afin que puissent être valorisés les bénéfiques potentiels en termes d'émissions de gaz à effet de serre, ceci en tenant compte des effets de séquestration et de substitution à des produits dont le cycle de vie est davantage émetteur de tels gaz; «3o Une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci; «4o La présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, des enjeux de la distribution d'énergie sur les territoires qu'ils desservent et une analyse des options de développement de ces réseaux; «5o Un état de la production des énergies renouvelables sur le territoire, détaillant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants, une estimation du potentiel de développement de celles-ci ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique; «6o Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique. «Pour chaque élément du diagnostic, le plan climat-air-énergie territorial mentionne les sources de données utilisées.

L'observatoire du PCAET poursuit trois principaux objectifs :

- Un objectif de connaissance partagée pour identifier les enjeux et les territorialiser
- Un objectif de suivi et d'évaluation de la politique locale de l'énergie
- Un objectif d'organisation du débat local sur les questions de l'énergie

1) Les objectifs et le contenu de l'observatoire local du PCAET

Objectif 1 : Une connaissance partagée du profil énergétique et de la vulnérabilité du territoire

Une attention particulière doit être portée sur :

- les émissions territoriales de gaz à effet de serre et des émissions de polluants atmosphériques ;
- la séquestration nette de dioxyde de carbone ;
- les consommations énergétiques du territoire ;
- l'évolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
- la production des énergies renouvelables sur le territoire ;
- l'adaptation au changement climatique.

Les secteurs d'activité visés plus haut sont les suivants :

- résidentiel ;
- tertiaire ;
- transport routier ;
- autres transports ;
- agriculture ;
- déchets ;
- industrie hors branche énergie ;
- branche énergie (hors production d'électricité, de chaleur et de froid pour les émissions de gaz à effet de serre, dont les émissions correspondantes sont comptabilisées au stade de la consommation).

Dans le tableau N°1, sont listés :

- Les thèmes, les données et les indicateurs associés et des informations complémentaires avec la définition du périmètre géographique de la connaissance ;
- Les sources des données et la périodicité de leur acquisition.

Objectif 2 : Le suivi et l'évaluation de la politique locale de l'énergie

Dans le tableau N°2, sont listés par orientation les données et indicateurs pour le suivi de la programmation fourni par les services de la collectivité ou les partenaires.

Dans l'annexe n°1, sont listés les fiches et les indicateurs pour le suivi de la programmation fourni par les services de la collectivité ou les partenaires.

Des outils de communication doivent être en particulier créés :

- des fiches communales d'enregistrement de données spécifiques
- des tableaux de bord pour chacune des fiches ;
- des cahiers de l'énergie présentant les résultats de démarches d'observation spécifique : données, interviews d'acteurs etc.

Les phases de bilan de la politique locale de l'énergie à partir de ces données s'actualiseront annuellement et un rapport sera fait tous les 3 ans.

Objectif 3: Organisation et animation du débat local autour des enjeux de l'énergie

La collectivité doit être un centre de ressources pour les acteurs du territoire avec des actions de sensibilisation et des élus avec la mise à disposition d'informations.

De plus, elle doit assurer l'animation du PCAET avec une réunion annuelle de présentation des actions et la rédaction du rapport de développement durable de la collectivité.

Enfin, la collectivité est coordonnatrice de la transition énergétique et elle doit fédérer les acteurs de l'énergie autour de débats.

Tableau n°1 :

Thèmes	Données	Indicateurs	Echelle	Sources	Année de référence	Périodicité
La population	Nombre d'habitants Evolution	Taux de croissance annuelle Taux de croissance / solde naturel Taux de croissance / solde migratoire	Communes Types de commune Territoire Département 64	INSEE RGP	2012	3 ans
Les ménages	Nombre de ménages Evolution	Taux de croissance annuelle des ménages	Communes Types de commune Territoire Département 64	INSEE RGP	2012	3 ans
La situation de l'emploi	Nombre d'emplois par secteur Evolution annuelle Evolution annuelle des actifs occupés	Ratio Nombre d'emplois / Nombre d'actifs	Territoire Département 64	INSEE RGP	2012	3 ans
Les mobilités	Km effectué par secteur		Territoire Département 64	ORRECA	2012	
La répartition des surfaces	Surface par secteurs Evolution	Taux de croissance annuelle	Communes	PLU cartes communales	2012	Annuel
Les consommations énergétiques	Quantification des consommations Evolution	Taux de croissance annuelle	Communes Territoire Département 64	ORRECA Fournisseurs d'énergie	2012	
Les émissions de gaz à effet de serre	Quantification des émissions Evolution	Taux de croissance annuelle	Communes Territoire Département 64	ORRECA Fournisseurs d'énergie	2012	
Les émissions de polluants	Quantification des émissions Evolution	Taux de croissance annuelle	Communes Territoire Département 64	Atmo Nouvelle Aquitaine	2012	
La production d'EnR	Quantification des productions Evolution	Taux de croissance annuelle	Communes Territoire Département 64	ORRECA Fournisseurs d'énergie	2012	
Les aléas climatiques	Nombre d'aléas Evolution	Taux de croissance annuelle	Communes Territoire Département 64	GASPAR	2012	

Tableau n°2 :

N°	Orientations	Données/ Indicateurs	Echelle
1	Une activité industrielle durable	Nombre d'industries sensibilisées Evolution Nombre d'actions réalisées	Territoire
2	La valorisation économique des atouts naturels du territoire : renforcer l'agriculture, valoriser la forêt, développer le tourisme	Nombre d'initiatives en circuits courts Nombre de propriétaires forestiers sensibilisés Nombre d'actions réalisées	Territoire LOBG
3	Se déplacer autrement	Nombre de nouvelles mobilités Nombre de véhicules avec des énergies renouvelables dans la collectivité	Territoire
4	La rénovation de l'éclairage public	Nombre et type de lanternes rénovés Gain de consommation et de GES Evolution des consommations énergétiques	Territoire
5	Le lien avec les distributeurs d'énergie	Nombre de réunions Nombre de conventions signées	Collectivité Territoire
6	Favoriser un logement de qualité et adapté à tous	Nombre de logements rénovés Gain de consommation et de GES	Territoire
7	Zéro déchets non valorisés en 2030	Tonnage des déchets Evolution	Territoire
8	Vivre dans un environnement sain	Nombre de personnes sensibilisées au changement climatique Nombre de diagnostics effectués Nombre d'actions effectuées	Territoire
9	Etre coordinateur de la transition énergétique	Nombre de réunions annuelles Nombre de conventions signées	Territoire

VII. Détail des fiches

Axe 1	Orientation n°1	Action 1	Fiche n°	0
Intitulé de l'action :	Inciter les entreprises à mettre en place des circuits courts et réduire la destruction d'énergie fatale et de co-produits			
Niveau d'avancement	commencé			
Périmètre	Bassin de Lacq			
Calendrier	2018			
Référence				
Structure pilote	CHEMPARC			
Public ciblé	Toutes entreprises et réseaux Entreprises productrices de produits secondaires ou résiduels non valorisés ;			
Partenaires associés	CCLO, SOBEGI, Lacq +, Chemparc, Total développement Régional, entreprises, ...			
Rôle des partenaires				
Constat	Le tissu économique local est diversifié pourtant beaucoup d'entreprises font appel à des fournisseurs hors territoire, générant ainsi des transports. Certaines exploitations génèrent des produits résiduels, secondaires dont la valorisation pourrait constituer des projets de développement et des débouchés localement.			
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - réduire la production de déchets et la destruction de produits valorisables - réduire les approvisionnements nécessitant des transports quand la production existe ou est réalisable localement - soutenir le développement d'entreprises locales 			
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - identifier les produits qui pourraient faire l'objet d'approvisionnement en local. - identifier les entreprises qui produisent tout ou partie de ces produits. - analyser les investissements nécessaires à la production de ces produits en local. - faire connaître les entreprises, produits et savoir-faire locaux. 			
Ressource / moyen	<ul style="list-style-type: none"> - études préalables, diagnostic des savoir-faire, des appro. ext. et des besoins - promotion des produits et savoir-faire locaux - investissement de production pour la mise en place de valorisation de produits résiduels, développement de l'économie circulaire. 			
Indicateurs	Réalisation d'une étude Nombre d'entreprises ciblées et sensibilisées Nombre de circuits courts mis en place Gain pour les entreprises Nombre (et nature) de produits précédemment non valorisés devenu valorisés			
Personne à contacter	M. HAYET			
Coordonnées	Service Aides et animation économique			

Axe 1	Orientation n°1	Action 2	Fiche n°	F3
Intitulé de l'action :	Sensibiliser aux économies d'énergie et à la création d'énergies nouvelles			
Niveau d'avancement	non commencé			
Périmètre	Monein, Lacq, Artix, Arthez-de-Béarn			
Calendrier	2018			
Référence				
Structure pilote	CCLO / Chemparc			
Public ciblé	Industriels			
Partenaires associés	DREAL / Opérateurs de l'énergie			
Rôle des partenaires				
Constat	Le territoire peut encore améliorer l'utilisation d'énergies renouvelables.			
Objectifs de l'action	Notre territoire industriel veut encore mieux promouvoir l'économie circulaire en utilisant en particulier la vapeur fatale comme source d'énergie. De même, la CCLO veut favoriser l'implantation de fermes photovoltaïques sur des friches industrielles qui ne peuvent pas accueillir de nouvelles unités industrielles pour des raisons réglementaires ou de stabilité des sols.			
Descriptif de l'action	Inciter les entreprises aux économies d'énergie Trouver des emplacements pour des fermes photovoltaïques qui n'utilisent pas des espaces qui peuvent être industrialisés.			
Ressource / moyen	Internes			
Indicateurs	Nombre d'opérateurs contactés et sensibilisés MW installé % d'énergie fatale installée % d'énergie solaire % autres			
Personne à contacter	J. LEROU			
Coordonnées	Responsable du pôle Développement Economique			

Axe 1	Orientation n°1	Action 2	Fiche n°	F4
Intitulé de l'action :	Formaliser des livrets d'information sur les bonnes pratiques écoresponsables lors de la construction et la rénovation de bâtiments			
Niveau d'avancement	non commencé			
Périmètre	Action déployée à l'échelle des 61 communes de la communauté de communes de Lacq Orthez			
Calendrier	2018			
Référence				
Structure pilote	Communauté de communes de Lacq Orthez			
Public ciblé	Entreprises présentes sur le territoire souhaitant rénover et/ou agrandir leurs locaux et entreprises faisant l'acquisition de foncier en vue d'y construire un local.			
Partenaires associés	A déterminer			
Rôle des partenaires				
Constat	La CCLO a mis en place une véritable politique d'entretien et de valorisation de ses zones d'activité économique. Afin de poursuivre ses efforts, il est souhaitable que les entreprises désirant rénover leur bâti ou créer un local puissent construire un bâtiment économe en énergie qui soit respectueux de l'environnement et de l'architecture locale.			
Objectifs de l'action	Cette démarche devrait garantir à l'entreprise une meilleure efficacité énergétique de son bâtiment d'où des économies d'énergie et une meilleure valorisation de son patrimoine en cas de revente. Pour la collectivité c'est un moyen de soutenir sa politique en faveur des économies d'énergie et de garantir une attractivité du territoire.			
Descriptif de l'action	Créer un livret permettant de donner les grandes orientations énergétique à respecter pour une construction neuve ou une rénovation. Inciter à l'utilisation de produits locaux (ex : bois) Sensibiliser les chefs d'entreprises en leur donnant les informations nécessaires pour suivre les suivre les préconisations de ce livret.			
Ressource / moyen	1 agent du service foncier /agriculture 1 agent du service énergie Appui des services urbanisme et communication Appui des éventuels partenaires			
Indicateurs	Nombre de professionnels sensibilisés Nombre de supports utilisés Nombre de professionnels ayant eu recours aux conseils			
Personne à contacter	C. FOUCHARD			
Coordonnées	Service Foncier agriculture			

Axe 1	Orientation n° 1	Action 2	Fiche n°	F5
Intitulé de l'action :	Par la labellisation, inciter les commerçants et artisans à être exemplaires			
Niveau d'avancement	non commencé			
Périmètre	Territoire CCLO			
Calendrier	2018			
Référence	Eco-défis			
Structure pilote	Service commerce - CCLO			
Public ciblé	Artisans et commerçants			
Partenaires associés	Chambres consulaires, Offices de commerce et d'artisanat			
Rôle des partenaires	Relais d'information, et aide sur l'organisation des Eco-défis			
Constat	Les commerçants et artisans ont souvent la "tête dans le guidon" et peuvent négliger les impacts environnementaux de leurs activités.			
Objectifs de l'action	Valoriser les commerçants et artisans qui agissent en faveur de l'environnement et qui font des économies d'énergie			
Descriptif de l'action	Les professionnels s'engagent à relever un minimum de défis parmi la 20aine proposée. Ils sont accompagnés dans la mise en œuvre de ces défis. Si ces derniers sont validés, les professionnels obtiennent le label. Ils bénéficieront d'outils de communication dédiés, de conseils pour faire des économies d'énergie et d'aide pour monter des projets respectueux de l'environnement.			
Ressource / moyen	Accompagnement par un agent de la CCI ou de la CM64. Participation financière de la CCLO (Gratuit pour les professionnels)			
Indicateurs	Nombre de professionnels sensibilisés Nombre de supports utilisés Nombre d'artisans ayant fait des travaux Montant des subventions obtenues kWh économisé			
Personne à contacter	S. PETIT			
Coordonnées	Service Commerce Artisanat			

Axe 1	Orientation n°1	Action 2	Fiche n°	F6
Intitulé de l'action :	Installer des fermes photovoltaïques sur des sites ciblés			
Niveau d'avancement	commencé			
Périmètre	Noguères, Bézingrand, Pardies, Monein, Artix, Arthez-de-Béarn...			
Calendrier	2020			
Référence				
Structure pilote	CCLO			
Public ciblé	Opérateurs photovoltaïques			
Partenaires associés	Chemparc			
Rôle des partenaires				
Constat	La Commission de régulation de l'énergie (CRE) favorise les "friches industrielles" pour implanter des centrales photovoltaïques au sol. Notre territoire possède des puits abandonnés, des friches industrielles, d'anciennes décharges où les activités domestiques ou industrielles sont interdites. La communauté de communes de Lacq-Orthez a donc décidé de permettre ces installations.			
Objectifs de l'action	Implanter des centrales photovoltaïques			
Descriptif de l'action	Rechercher les meilleures propositions d'opérateurs photovoltaïques			
Ressource / moyen	Internes			
Indicateurs	Nombre de professionnels contactés ou reçus Nombre de sites MW installé Superficies installées et superficie utilisée			
Personne à contacter	J. LEROU			
Coordonnées	Responsable du pôle Développement Economique			

Axe 1	Orientation n°1	Action 2	Fiche n°	F7
Intitulé de l'action :	Favoriser l'installation d'un centre de recherche lié au stockage de l'énergie			
Niveau d'avancement	commencé			
Périmètre	Noguères, Pardies			
Calendrier	2020			
Référence				
Structure pilote	CCLO / Chemparc			
Public ciblé	Investisseurs industriels			
Partenaires associés	Région / SCE France / SunPower / Total			
Rôle des partenaires	Investissement			
Constat	Pour utiliser les énergies renouvelables de manière optimale, il faut pouvoir la stocker.			
Objectifs de l'action	Depuis deux ans, l'action de la CCLO, de Chemparc et de la Région Nouvelle-Aquitaine a permis l'installation de deux laboratoires, à Chemstart'up, de la filiale française d'Hydro-Québec SCE France couplée au CNRS et à Arkéma. Ces deux laboratoires travaillent à la mise au point d'une batterie nouvelle génération pour stocker efficacement et de façon secure l'électricité. Nos objectifs sont donc de permettre l'installation d'une première ligne de production de ces nouvelles batteries.			
Descriptif de l'action	Nous recherchons les partenaires industriels qui, aux côtés de SCE France, pourraient investir pour cette nouvelle technologie. Parallèlement, nous souhaitons créer un centre de recherche sur le stockage d'énergie qui pourrait consister à l'implantation d'un stockage stationnaire couplée à une ferme photovoltaïque.			
Ressource / moyen	Internes + industriels			
Indicateurs	Nombre de partenaires contactés Nombre de partenaires intéressés Nombre de centres de recherche Capacités de stockage des batteries Nombre de batteries produites			
Personne à contacter	J. LEROU			
Coordonnées	Responsable du pôle Développement Economique			

Axe 1	Orientation n°1	Action 2	Fiche n°	F8
Intitulé de l'action :	Accompagner l'implantation de Lacq Green Valley			
Niveau d'avancement	commencé			
Périmètre	Lacq			
Calendrier	2018			
Référence				
Structure pilote	Groupe d'intérêt scientifique (GIS) / ADERA			
Public ciblé	PME			
Partenaires associés	CCLO / Région / Chemparc / Canoe			
Rôle des partenaires	Financement + construction + gestion			
Constat	La transition énergétique passant aussi par la chimie, nous souhaitons participer à l'implantation de Lacq Green Valley.			
Objectifs de l'action	Pour impulser les innovations de la chimie tournées vers la transition énergétique, il s'agit de développer un site de démonstration de production, stockage et gestion de l'énergie.			
Descriptif de l'action	Lacq Green Valley sera une plateforme évolutive de démonstration et d'essais ouverte aux acteurs de la transition énergétique. Créée sous forme de GIS, elle est destinée à accompagner le développement expérimental des futurs produits et systèmes de production, de stockage et de gestion de l'énergie.			
Ressource / moyen	Internes + industriels			
Indicateurs	Nombre d'industriels dans le GIS Nombre de personnes contactés Nombre de personnes visitant le démonstrateur			
Personne à contacter	J. LEROU			
Coordonnées	Responsable du pôle Développement Economique			

Axe 1	Orientation n°2	Action 3	Fiche n°	F9
Intitulé de l'action :	Sensibiliser les élus à la mise en place d'un système alimentaire local			
Niveau d'avancement	non commencé			
Périmètre	Action déployées à l'échelle du Béarn : Pays LOBG (Lacq Orthez Béarn des Gaves) en partenariat avec le SMGP (Syndicat Mixte du Grand Pau) et les communautés de communes d'Oloron - Vallées du Haut Béarn et de la Vallée d'Ossau			
Calendrier	2019			
Référence	Projet de gouvernance alimentaire en Pays Basque Agenda 21 Agglomération de Pau Pyrénées			
Structure pilote	Pays LOBG			
Public ciblé	Elus des collectivités locales du Béarn – Elus du Syndicat mixte du Pays de Béarn			
Partenaires associés	Partenaires techniques : CIF 64 – Conseil départemental – Association des maires du 64			
Rôle des partenaires				
Constat	<p>L'alimentation cristallise de nombreux enjeux, notamment environnementaux : les aliments qui sont produits et consommés sur un territoire, les modes de production, de transformation et de distribution, etc. ont une influence considérable sur l'environnement ou encore sur la santé.</p> <p>Pour faire face aux nombreux enjeux qui sont liés à ces questions, certains territoires ont fait le choix de mettre en place un « système alimentaire local » ou « système alimentaire territorial durable ».</p> <p>Un système alimentaire local inclut tout le processus mis en œuvre, dans un territoire déterminé, pour fournir l'alimentation quotidienne de base : cultiver (dont enjeux fonciers), récolter, transformer, emballer, transporter, distribuer, cuisiner, consommer.</p>			
Objectifs de l'action	Sensibiliser les élus aux enjeux d'un système alimentaire local et leur présenter les objectifs et les modalités de mise en œuvre			
Descriptif de l'action	Organiser des réunions de présentation des systèmes alimentaires locaux à destination des élus du Béarn.			
Ressource / moyen	Animatrice Pays LOBG			
Indicateurs	Nombre de réunions et d'élus sensibilisés Nombre de lieux de la prise de gouvernance			
Personne à contacter	O. CAZALAS			
Coordonnées	Service Politiques contractuelles			

Axe 1	Orientation n°2	Action 3	Fiche n°	F10
Intitulé de l'action :	Développer des circuits courts et de saison			
Niveau d'avancement	Commencé			
Périmètre	Actions déployées à l'échelle des 61 communes de la communauté de communes de Lacq Orthez.			
Calendrier	annuel			
Référence				
Structure pilote	CCLO			
Public ciblé	Habitants du territoire et des alentours Producteurs locaux			
Partenaires associés	La chambre d'agriculture des PA ainsi que les communes sur lesquelles ont lieu les marchés.			
Rôle des partenaires				
Constat	De nombreux producteurs agricoles sont implantés sur le territoire et génèrent une véritable activité économique en plus d'entretenir les paysages. Le panel de productions locales est varié. Parallèlement, les administrés sont à la recherche de produits locaux et de qualité mais ne savent pas toujours où s'adresser.			
Objectifs de l'action	Développer les liens entre les producteurs locaux et les consommateurs Faire connaître les productions locales en les valorisant Permettre aux producteurs du territoire d'écouler localement leur production et d'avoir un revenu suffisant pour faire perdurer l'exploitation. Apporter une réponse aux consommateurs à la recherche de produits locaux			
Descriptif de l'action	Organiser des marchés labélisés par la chambre d'agriculture « marchés de producteurs de pays ». Ces marchés de type festifs permettent aux producteurs et aux consommateurs de se rencontrer. Les producteurs peuvent ainsi valoriser leurs produits en proposant des assiettes à consommer sur place. Les consommateurs disposent ainsi d'un carnet d'adresse pour s'approvisionner localement.			
Ressource / moyen	CCLO : 2 agents du service foncier /agriculture et appui du pôle aménagement lors des manifestations. Communes partenaires : Mise à disposition de matériel ainsi que de personnel le soir de la manifestation Chambre d'agriculture : Information auprès des producteurs du territoire et labélisation pour garantir une production locale.			
Indicateurs	Nombre de marchés de producteurs Nombre d'assiettes vendues Fréquentation des marchés Chiffre d'affaires de la filière			
Personne à contacter	C. FOUCHARD			
Coordonnées	Service Foncier agriculture			

Axe 1	Orientation n°2	Action 3	Fiche n°	F11
Intitulé de l'action :	Recenser les offres touristiques naturelles, sportives, gastronomiques et culturelles			
Niveau d'avancement	commencé			
Périmètre	Toutes les communes de la CCLO			
Calendrier	Annuel			
Référence				
Structure pilote	Communauté de communes de Lacq-Orthez			
Public ciblé	Touristes et population locale			
Partenaires associés	Office de tourisme Cœur de Béarn			
Rôle des partenaires	Veille et diffusion de l'information.			
Constat	Les personnes en déplacement sur le territoire ne le connaissent pas forcément.			
Objectifs de l'action	Développer la promotion des offres touristiques du territoire (loisirs, culture, nature, sports, gastronomie, artisanat, producteurs...).			
Descriptif de l'action	sur tout le territoire (recensement des créations d'activités, accueil des porteurs de projets...). Diffuser l'information touristique (bureau d'accueil/information à l'Office de tourisme, éditions de brochures d'accueil, site internet, réseaux sociaux, ...).			
Ressource / moyen	Subvention annuelle de fonctionnement à l'OTCDB.			
Indicateurs	Nombre de supports utilisés Nombre de supports distribués Fréquentation des sites Chiffre d'affaire du tourisme			
Personne à contacter	S. LAFONT			
Coordonnées	Service Tourisme			

Axe 1	Orientation n°2	Action 3	Fiche n°	F12
Intitulé de l'action :	Valoriser les modes de déplacement doux			
Niveau d'avancement	commencé			
Périmètre	Territoire CCLO			
Calendrier	Annuel			
Référence				
Structure pilote	Communauté de communes de Lacq-Orthez			
Public ciblé	Touristes et population locale			
Partenaires associés	Office de tourisme Cœur de Béarn			
Rôle des partenaires	Diffusion de l'information.			
Constat	Les personnes en déplacement sur le territoire ne connaissent pas forcément les acteurs en circuits courts ou les modes de déplacements doux existants.			
Objectifs de l'action	Promouvoir les modes de déplacements doux			
Descriptif de l'action	Entretien des chemins du PLR, réédition du topoguide et de la carte VTT, organisation d'une journée de promotion de la randonnée. Participation au financement d'une véloroute, son entretien, sa promotion.			
Ressource / moyen	Subvention annuelle de fonctionnement à l'OTCDB pour la promotion. Budget communication/animation CCLO. Budget d'entretien des chemins du PLR et de la véloroute. Subvention au CD pour la véloroute.			
Indicateurs	Nombre de supports utilisés Nombre de supports distribués Fréquentation des sites Chiffre d'affaire associé			
Personne à contacter	S. LAFONT			
Coordonnées	Service Tourisme			

Axe 1	Orientation n°2	Action 3	Fiche n°	F13
Intitulé de l'action :	Lutter contre le gaspillage alimentaire			
Niveau d'avancement	commencé			
Périmètre	Territoire CCLO			
Calendrier	2018			
Référence				
Structure pilote	ADEME / CCLO			
Public ciblé	établissements scolaires / gros producteurs de biodéchets			
Partenaires associés	Conseil départemental			
Rôle des partenaires				
Constat	La réglementation impose aux gros producteurs de biodéchets le tri à la source de ceux-ci. La CCLO a approché tous les gros producteurs de biodéchets (établissements scolaires, maisons de retraite, hôpital, clinique, restaurants municipaux) afin de les sensibiliser sur le tri des biodéchets. L'ADEME en partenariat avec le Conseil Départemental a lancé l'opération 1000 collèges contre le gaspillage alimentaire. Sur le territoire de la CCLO, 2 collèges sont concernés : Daniel Argote à Orthez et Jean Sarrailh à Monein.			
Objectifs de l'action	réduire le gaspillage alimentaire			
Descriptif de l'action	opération 1000 collèges lancée par l'ADEME actions de sensibilisation par la CCLO auprès du personnel de restauration et auprès des élèves installation de gachimètres (stockage pain) dans les selfs, assiettes plus petites, pain et serviettes papier en fin de chaînes			
Ressource / moyen				
Indicateurs	Nombre d'ateliers réalisés Nombre de personnes sensibilisées			
Personne à contacter	C. BONNEAU			
Coordonnées	Service Déchets			

Axe 1	Orientation n°2	Action 4	Fiche n°	F14
Intitulé de l'action :	Poursuivre le fonds énergie à l'agriculture			
Niveau d'avancement	commencé			
Périmètre	Territoire CCLO			
Calendrier	annuel			
Référence				
Structure pilote	CCLO			
Public ciblé	agriculteurs			
Partenaires associés	Chambre Agriculture, Top Machine			
Rôle des partenaires				
Constat	<p>La communauté des communes a mis en place un Fonds énergie à l'agriculture depuis 2010. Ce fonds sert à sensibiliser et aider les agriculteurs dans les économies d'énergie et la limitation des gaz à effet de serre. En particulier, des bancs d'essai moteur pour les tracteurs ont été régulièrement réalisés et ont rencontré un vif succès.</p> <p>De plus, le secteur agricole a un rôle important dans les productions d'énergie renouvelable solaire sur les toitures des granges et possède un gisement de méthanisation à valoriser.</p> <p>Enfin, ce secteur émet des polluants très ciblés, il faut sensibiliser les agriculteurs à ces problématiques et aux méthodes alternatives.</p>			
Objectifs de l'action	<p>Inciter à des économies d'énergie ;</p> <p>Inciter au déploiement de la méthanisation ;</p> <p>Aider au raccordement de photovoltaïque ; Informer sur les moyens de limiter les émissions de CH4 et de NH3</p>			
Descriptif de l'action	<p>consommations énergétiques et de gaz à effet de serre, et la production d'énergie renouvelable et les étendre à toutes les problématiques du PCAET ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer à la démarche de recensement du potentiel de méthanisation est en cours sur le département avec la Chambre d'agriculture, la collectivité souhaite s'inscrire dans cette démarche ; • Sensibiliser et informer les agriculteurs sur des techniques alternatives. 			
Ressource / moyen				
Indicateurs	<p>Nombre de réunions et d'agriculteurs sensibilisés</p> <p>Nombre et montant des subventions par type d'aide</p> <p>% des agriculteurs sensibilisés</p> <p>nombre de bancs d'essai moteurs</p>			
Personne à contacter	F. PIT			
Coordonnées	Service Energies			

Axe 1	Orientation n°2	Action 5	Fiche n°	F15
Intitulé de l'action :	Fédérer les acteurs privés de la forêt			
Niveau d'avancement	non commencé			
Périmètre	Action déployées à l'échelle du Béarn : Pays LOBG (Lacq Orthez Béarn des Gaves) en partenariat avec le SMGP (Syndicat Mixte du Grand Pau) et les communautés de communes d'Oloron - Vallées du Haut Béarn et de la Vallée d'Ossau			
Calendrier	2017			
Référence				
Structure pilote	Centre régional de la propriété forestière			
Public ciblé	Propriétaires forestiers, quelle que soit la taille de leur propriété.			
Partenaires associés	Partenaires financiers : Pays et communautés de communes du Béarn, Conseil régional, Conseil départemental, Europe (LEADER). Partenaires techniques : CETEF, associations de propriétaires (ASA ou ASL), opérateurs économiques en lien avec la filière bois, Association du Meuble Béarnais (OMB), ONF, COFOR...			
Rôle des partenaires	relais d'information développement de liens économiques et de circuits courts			
Constat	La forêt privée occupe une surface importante sur le territoire béarnais. Elle est majoritairement détenue par de très petits propriétaires forestiers (plus de 29000 propriétaires à l'échelle du Béarn, dont plus de 12000 sur le territoire du Pays LOBG). Cette forêt est peu entretenue et largement sous-exploitée. Une première phase d'animation a été proposée sur le territoire, avec la réalisation de diagnostics forestiers et le regroupement des propriétaires en associations (facilite notamment la réalisation des travaux sur les petites parcelles). Un projet de développement de cette phase d'animation initiale est proposé à l'échelle du Béarn.			
Objectifs de l'action	Développer une dynamique de gestion forestière : apporter un appui technique aux propriétaires pour encourager la remise en gestion de la forêt, développer les liens entre l'agriculture et la forêt (agroforesterie, haies, plantations d'arbres sur des friches agricoles...) valoriser la ressource locale « bois » (bois d'œuvre, bois énergie, bois construction), participer à la structuration de la filière forêt-bois par le développement de liens avec d'autres acteurs de la filière			
Descriptif de l'action	Un nouveau déploiement est proposé avec la mutualisation d'animations à l'échelle du Béarn (appui technique et organisationnel à destination des propriétaires forestiers) et le déploiement d'actions territoriales. Le développement de liens économiques avec les autres acteurs de la filière « forêt - bois » sera recherché, notamment par la mise en œuvre de circuits courts (bois d'œuvre et bois énergie notamment).			
Ressource / moyen	Recrutement de 3 animateurs par le CRPF (deux profils techniques et un profil « administration - partenariats »)			
Indicateurs	Nombre de propriétaires sensibilisés Nombre de chantiers mutualisés Volume de la ressource exploitée % des surfaces exploitées			
Personne à contacter	O. CAZALAS			
Coordonnées	Service Politiques contractuelles			

Axe 1	Orientation n°2	Action 5	Fiche n°	F16
Intitulé de l'action :	Encourager l'utilisation de bois local dans la construction (hêtre notamment)			
Niveau d'avancement	non commencé			
Périmètre	Pyrénées Atlantiques			
Calendrier	2018			
Référence	CRITT Bois Epinal, études du FCBA (Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement), Commune de Tendon (88)			
Structure pilote	CCLO – Interprofession Forêt Bois 64 : à confirmer			
Public ciblé	Unités de recherche, artisans, collectivités			
Partenaires associés	Partenaires techniques mobilisables : Interprofession Forêt Bois 64, Département des Pyrénées Atlantiques, Xylofutur, Association du Meuble Béarnais (OMB), entreprises (Ravatherm France (=Knauf) ? Rolkem ? à identifier...)			
Rôle des partenaires				
Constat	Contexte : l'utilisation de bois local dans la construction reste actuellement très marginale. Pourtant, des recherches montrent un réel potentiel d'utilisation de bois tels que le hêtre dans la construction.			
Objectifs de l'action	Encourager la recherche de nouveaux procédés permettant l'utilisation de bois local pour la construction, en tant que bois d'œuvre ou ressource pour la production de contre-plaqué			
Descriptif de l'action	Communication sur les résultats d'études déjà réalisées Valorisation d'expériences territoriales d'utilisation de ressources locales dans la construction Soutien financier à la recherche de nouveaux procédés			
Ressource / moyen	A déterminer			
Indicateurs	Nombre de procédés développés Nombre d'initiatives engagés Nombre de réunions			
Personne à contacter	O. CAZALAS			
Coordonnées	Service Politiques contractuelles			

Axe 1	Orientation n°2	Action 5	Fiche n°	F17
Intitulé de l'action :	Procéder à une étude sur l'opportunité de la mise en place d'un réseau de chaleur bois			
Niveau d'avancement	non commencé			
Périmètre	Territoire CCLO			
Calendrier	2018			
Référence				
Structure pilote	CCLO			
Public ciblé	Communes			
Partenaires associés	ADEME - CORFO			
Rôle des partenaires	Etablir des études d'opportunités			
Constat	Les réseaux de chaleur ne sont pas développés sur notre territoire. Les outils d'opportunités ont été peu utilisés.			
Objectifs de l'action	Proposer aux différentes communes la possibilité de faire une étude d'opportunité de la mise en place de réseau de chaleur bois.			
Descriptif de l'action	Elaboration d'un nombre annuel maximal d'études avec la CORFO. Faire une assistance technique auprès des communes lors du projet			
Ressource / moyen	Service CCLO			
Indicateurs	Nombre d'études faites Nombre de réseaux de chaleurs faits Nombre de kWh distribué Nombre de GES évités			
Personne à contacter	F. PIT			
Coordonnées	Service Energies			

Axe 1	Orientation n°2	Action 5	Fiche n°	F18
Intitulé de l'action :	Mettre en avant l'artisanat de bois d'œuvre dans les foires et les salons			
Niveau d'avancement	non commencé			
Périmètre	Mourenx et Artix			
Calendrier	2018			
Référence				
Structure pilote	Service commerce - CCLO			
Public ciblé	Grand public (visiteurs des foires)			
Partenaires associés	Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Atlantiques			
Rôle des partenaires	Contact et mobilisation des artisans			
Constat	Pas assez d'artisans du bois sur ces événements commerciaux			
Objectifs de l'action	Valoriser les savoirs-faire locaux et une matière première respectueuses de l'environnement			
Descriptif de l'action	Consacrer un espace spécifique à ces métiers - mettre en place des activités pédagogiques et interactifs			
Ressource / moyen	"Soigner" l'espace d'accueil du public par delà mise en scène notamment			
Indicateurs	Nombre de foires Nombre d'artisans présents Nombre de personnes sensibilisées Nombre de devis édités Evolution du chiffre d'affaire de la filière			
Personne à contacter	H. DAKIRI			
Coordonnées	Service Commerce Artisanat			

Axe 1	Orientation n°2	Action 5	Fiche n°	F19
Intitulé de l'action :	Proposer une charte paysagère pour l'utilisation de bois locaux dans les bâtiments agricoles			
Niveau d'avancement	non commencé			
Périmètre	Pays LOBG (Lacq Orthez Béarn des Gaves)			
Calendrier	2019			
Référence	Charte paysagère Soule / Basse Navarre - CAUE du Rhône			
Structure pilote	Pays LOBG			
Public ciblé	Agriculteurs - collectivités territoriales			
Partenaires associés	Partenaires techniques mobilisables : CAUE, chambre d'agriculture, CRPF, acteurs économiques de la filière bois (scieurs notamment)			
Rôle des partenaires				
Constat	<p>Le Pays LOBG est un espace à dominante rurale sur lequel l'élevage occupe une part importante du paysage (coteaux). L'architecture agricole a connu d'importantes évolutions, suivant les mutations de l'agriculture, et la surface moyenne des bâtiments a beaucoup augmenté.</p> <p>Par ailleurs, le territoire souhaite valoriser son attractivité, en termes de qualité de vie notamment (paysage, activités de plein air, agritourisme...), posant la question des différentes fonctions de l'espace. L'intégration paysagère des bâtiments d'élevage permettrait de favoriser la conjugaison de plusieurs enjeux sur un même territoire (tourisme, agriculture, loisirs...). Cela peut également permettre de soutenir la modernisation et l'adaptation des bâtiments et équipements d'élevage.</p>			
Objectifs de l'action	Sensibiliser les élus à la possibilité de création d'une charte paysagère permettant de favoriser l'intégration des bâtiments d'élevage et l'utilisation de bois local.			
Descriptif de l'action	Organiser des réunions de présentation des dispositifs envisageables (enjeux, modalités, budget) et mesurer l'opportunité de développer ce projet			
Ressource / moyen	Animatrice Pays LOBG			
Indicateurs	Nombre de réunions Nombre de téléchargement de la charte Nombre de projets faits Valorisation dans le journal photos avant et après			
Personne à contacter	O. CAZALAS			
Coordonnées	Service Politiques contractuelles			

Axe 2	Orientation n°	3	Fiche n°	F20
Intitulé de l'action :	Faire un plan de mobilité rurale			
Niveau d'avancement	En cours d'étude			
Périmètre	Territoire CCLO			
Calendrier	2017-2019			
Référence	CEREMA			
Structure pilote	CCLO			
Public ciblé	Tous publics			
Partenaires associés	ADME/Services de l'ETAT/ CR Nouvelle Aquitaine/CEREMA			
Rôle des partenaires	Apport d'information règlementaire, d'outils à la planification.			
Constat				
Objectifs de l'action	Favoriser la mobilité pour tous.			
Descriptif de l'action	Elaboration d'un plan de mobilité rurale / plan de déplacement afin de proposer différents modes de transports et des solutions de mobilité.			
Ressource / moyen	Services CCLO : aménagements du territoire, transports, etc.			
Indicateurs	Nombre de propositions Nombre d'actions réalisées			
Personne à contacter	B. BOISOT			
Coordonnées	Service Transport			

Axe 2	Orientation n°3	Action 6	Fiche n°	F21
Intitulé de l'action :	Poursuivre la démarche "code de la rue"			
Niveau d'avancement	commencé			
Périmètre	Concerne tous les aménagements d'espaces publics et de voirie traversante en agglomération sur le territoire de la communauté;			
Calendrier	annuel			
Référence	Article 20 de la loi LAURE (loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie) de 1996; loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées; décret 2008-54 portant diverses dispositions de sécurité routière; décret du 2 juillet 2015 relatif au plan d'action pour les mobilités actives (Pama); article 47 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 qui donne la possibilité au maire de fixer sur tout ou partie de l'agglomération une vitesse maximale autorisée inférieure à celle prévue par le Code de la route			
Structure pilote	Pôle aménagement/ Service infrastructures			
Public ciblé	Tous usagers du domaine public routier			
Partenaires associés	Communes de la collectivité, services du département, tous usagers (associations), associations du monde du handicap plus spécifiquement, transports collectifs, police et gendarmerie			
Rôle des partenaires	Partenariat, communication, concertation, pouvoir de police des maires, contrôle de gendarmerie en phases conception, réalisation et exploitation			
Constat	<p>Jusque dans les années 80-90, le Code de la route privilégiait la circulation automobile. Même si la fluidité du trafic a toujours été une priorité pour les collectivités, la démarche du « code de la rue », inspirée d'une expérience belge (2003), a opéré un changement radical : une meilleure prise en compte de la vie locale et de tous ses acteurs a conduit à l'abaissement de la vitesse et à la mise en place de zones plus sécurisantes pour les piétons et les cyclistes. Il s'agit de donner une dimension apaisée, sécurisée et durable à la mobilité, tous modes de déplacements confondus. La démarche "code de la rue" donne lieu à des premières réflexions en France en 2006 et trouve sa traduction dans le décret 2008-754 du code de la route.</p> <p>Sur le territoire communautaire, des améliorations significatives au gré des aménagements récents réalisés, sont constatées, mais ces actions sont à poursuivre dans les opérations à venir.</p>			
Objectifs de l'action	Concevoir et réaliser des aménagements pour une politique globale de déplacements : sécurité, accessibilité, mobilité pour tous, respect mutuel et notamment à l'égard des usagers les plus vulnérables (piétons, cycles, personnes à mobilité réduite), qualité de vie, avantages écologiques			
Descriptif de l'action	D'une manière toujours adaptée et en tenant compte des contraintes de l'existant, mettre en œuvre les différents dispositifs de la boîte à outils du code de la rue : les zones spécifiques, à savoir la zone 30, à la fois dispositif de sécurité et de structuration des milieux urbains, la zones de rencontre, multimodale et où les piétons sont prioritaires, et enfin les aires piétonnes dédiées aux piétons et cycles, sauf véhicules de desserte; prévoir des pistes ou bandes cyclables, ainsi que des zones mixtes; instaurer, le cas échéant des double-sens cyclables dans les zones précitées, mettre en œuvre des éléments modérateurs de vitesse tels que les plateaux traversants, les écluses, aménager des chaussées à voie centrale banalisée (chaudidou), etc.			
Ressource / moyen	Effectifs de la collectivité au service infrastructures, tant en conception qu'en réalisation; pilotage des prestataires en matière de conception; moyens budgétaires alloués en matière d'aménagement de la voirie et des espaces publics			
Indicateurs	Nombre d'aménagements réalisés Nombre d'enquêtes de satisfaction et nombre de réponse Nombre de réunion pour l'acceptation sociale			
Personne à contacter	M. RIVIERE			
Coordonnées	Responsable du pôle Aménagement du territoire			

Axe 2	Orientation n°3	Action 6	Fiche n°	F22
Intitulé de l'action :	Réaliser les pôles d'échanges intermodaux d'Orthez et Puyoo			
Niveau d'avancement	non commencé			
Périmètre	Territoire CCLO			
Calendrier	2020			
Référence	SRIT / SRADEET / Contrat d'Axe			
Structure pilote	CCLO / Sce Infrastructures + Sce Transports			
Public ciblé	Habitants du territoire usagers des modes TC			
Partenaires associés	Région / Département / Etat / Commune			
Rôle des partenaires	élaboration des programmes communs, conventionnement et co-financements			
Constat	<p>L'horizon 2020, le contenu du contrat (engagement de chaque collectivité dans son champ de compétence) est en cours de rédaction pour une finalisation espérée au cours du premier trimestre 2013.</p> <p>La gare d'Orthez a une place particulièrement importante dans le dispositif de contrat d'axe, gare desservant un coeur urbain de + de 10.000 habitants, couvrant un bassin d'influence du Sud des Landes. Le site est aujourd'hui désuet, les parkings Vp insuffisants, les arrêts de transports en commun extrémeurs gare inaccessibles aux PMR, l'information multimodale absente... Son accessibilité au réseau routier est insuffisante et doit être améliorée. Pour la Gare de Puyoo, point d'entrée du territoire par l'Ouest et le Sud-Ouest (territoires de Sauveterre et Salies de Béarn), l'enjeu réside en une meilleure accessibilité de la Gare et d'une offre de parking VP améliorée.</p>			
Objectifs de l'action	Promouvoir les transports publics propres et durables en particulier dans les zones urbaines ; Report modal VP->TC et diminution subséquente des GES Moyens d'action : Aménagement sous MOA CCLO			
Descriptif de l'action	d'Etchebarne, aménager une plateforme d'intermodalité (TC, VP, Fer) sur les espaces publics à proximité de la gare d'Orthez. A Puyoo : Aménagement d'un nouvel accès au parking Gare et modernisation de l'offre de stationnement VP aux abords immédiats			
Ressource / moyen	Recours à l'investissement : Orthez =1M€ / Puyoo : 300 k€			
Indicateurs	Fréquentation des sites % des modes de TC utilisés Nombre de support de communication Suivi de l'évolution de la consommation des Véhicules légers			
Personne à contacter	S. SALAVERRIA			
Coordonnées	Service Infrastructures			

Axe 2	Orientation n°3	Action 6	Fiche n°	F23
Intitulé de l'action :	Développer de nouvelles mobilités (covoiturage, vélo, auto-stop organisé)			
Niveau d'avancement	non commencé			
Périmètre	Territoire CCLO			
Calendrier	2019			
Référence	ADEME			
Structure pilote	CCLO ADEME/CCI Pau-Béarn			
Public ciblé	Tous publics			
Partenaires associés	Club de la mobilité			
Rôle des partenaires	Développement de l'application gratuite de covoiturage pour de courte distance (trajet domicile-travail inclus)			
Constat				
Objectifs de l'action	Favoriser la mobilité pour tous.			
Descriptif de l'action	Développement d'un service de covoiturage gratuit tout en créant de nouvelles zones de stationnement et l'auto-stop organisé pour favoriser la mobilité pour tous gratuitement ou participation symbolique favorisant le lien social.			
Ressource / moyen	Service Transport CCLO/ADEME/CCI PAU-BEARN			
Indicateurs	Nombre de zones de stationnement dédiés km parcourus Nombre de personnes en moyenne par véhicules Fréquentation du site Suivi de l'évolution de la consommation des Véhicules légers			
Personne à contacter	B. BOISOT			
Coordonnées	Service Transport			

Axe 2	Orientation n°3	Action 6	Fiche n°	F24
Intitulé de l'action :	Promouvoir le transport collectif au travers du TAD			
Niveau d'avancement	commencé			
Périmètre	Territoire CCLO			
Calendrier	annuel			
Référence	Politique de transport du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine			
Structure pilote	CCLO			
Public ciblé	Tous publics			
Partenaires associés	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine			
Rôle des partenaires	Participation financière du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine à hauteur de 50%. Mise à disposition de la centrale de réservation.			
Constat	Service de transport collectif intermodal complémentaire à l'offre de transport existante (ligne interurbaine, rail SNCF).			
Objectifs de l'action	Rapprocher les personnes isolées des centre-bourgs, favoriser les déplacements inter-centre-bourgs.			
Descriptif de l'action	Promotion du service TAD Mobilacq (service de transport à la demande qui va chercher la personne et la ramène au point de prise en charge à l'heure définie avec la centrale de réservation suivant des plages horaires d'ouverture du service sur les 8 communes de destination pour un coût du trajet à 2 €), au travers du Contrat d'axe ferroviaire, du transport interurbain, Challenge mobilité et tout dispositifs relatifs à la mobilité.			
Ressource / moyen	Service Transport CCLO/Transpoteur/Centrale de réservation			
Indicateurs	Nombre d'utilisateurs km effectués par utilisateur et par véhicules Taux de remplissage			
Personne à contacter	B. BOISOT			
Coordonnées	Service Transport			

Axe 2	Orientation n°3	Action 6	Fiche n°	F25
Intitulé de l'action :	Organiser le fret avec les infrastructures présentes sur le complexe de Pardies			
Niveau d'avancement	non commencé			
Périmètre	Pardies, Bésingrand			
Calendrier	2018			
Référence				
Structure pilote	CCLO / Chemparc			
Public ciblé	Industriels utilisant le fret ferroviaire			
Partenaires associés	VEFELY / SNCF			
Rôle des partenaires				
Constat	<p>Au nord des terrains Yara et Celanese, six voies ferrées de plus d'un kilomètre de long sont positionnées et réutilisables immédiatement pour une partie et réutilisables très rapidement moyennant une remise à niveau pour une autre partie.</p> <p>La voie ferrée entre Artix, la Sobégi et le complexe de Pardies est utilisée à 80 % par Yara et à 20 % par d'autres industriels de la Sobégi. Cette voie peut être optimisée.</p>			
Objectifs de l'action	Optimiser l'utilisation des voies ferrées			
Descriptif de l'action	Les rails au nord des parcelles de Yara et Sobégi pourraient être utilisés pour stocker des wagons ou pour faire de la maintenance et desservir la zone.			
Ressource / moyen	Internes			
Indicateurs	Nombre d'industriels sensibilisés et utilisateurs Volumes transportés			
Personne à contacter	J. LEROU			
Coordonnées	Responsable du pôle Développement Economique			

Axe 2	Orientation n°3	Action 6	Fiche n°	F26
Intitulé de l'action :	Poursuivre l'aménagement numérique du territoire			
Niveau d'avancement	commencé			
Périmètre	Territoire CCLO			
Calendrier	annuel			
Référence				
Structure pilote	CCLO			
Public ciblé	Administrés -habitants et entreprises du territoire			
Partenaires associés	Département des PA			
Rôle des partenaires				
Constat				
Objectifs de l'action				
Descriptif de l'action	<p>La CCLO est engagée depuis de plusieurs années dans un programme d'aménagement numérique de son territoire. Après une action sur des NRA-ZO, la collectivité a réalisé entre 2012 et 2014 l'installation de 15 PRM. En complément de cette première approche, une étude d'implantation de nouveaux PRM a été réalisée en vue de compléter la modernisation du réseau cuivre et apporter du haut débit de qualité sur les communes de la CCLO déficitaires en matière de couverture Haut Débit. Le Conseil Départemental s'est, de son côté engagé dans un projet Très Haut débit visant à couvrir 90 % de la population en Très Haut Débit à l'horizon 2020-2022. Pour ce faire, le département a déposé un dossier auprès de la Mission Très Haut Débit, dans le cadre de l'appel à projet « Programme France Très Haut Débit ».</p> <p>Le département et la CCLO se sont rapprochés pour définir ensemble le mix technologique le plus adapté à la situation du territoire de la CCLO. La mise en œuvre de ce programme sera pris en charge par un Syndicat Mixte Ouvert qui sera créé à compter du 1er janvier 2018, et auquel la CCLO a décidé d'adhérer.</p> <p>Pour ne pas retarder les actions que la CCLO voulait engager sur la montée en débit, d'un commun accord entre la Mission Très Haut débit, le Conseil Départemental et la CCLO, il a été décidé que la CCLO assurerait la maîtrise d'ouvrage du volet montée en débit filaire.</p> <p>Sur le territoire de la CCLO, le volet « montée en débit » concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La création des points de raccordements mutualisés au niveau de 11 sous-répartiteurs ; • La création d'un lien de collecte optique au niveau de 2 NRA-ZO existants. 			
Ressource / moyen	Ressources propres de la CCLO + Subventions Europe-Etat			
Indicateurs	Surfaces desservies / surfaces à desservir km de cablages			
Personne à contacter	H. ETCHEGOYHEN			
Coordonnées	Service Informatique et aménagement numérique			

Axe 2	Orientation n°3	Action 6	Fiche n°	F27
Intitulé de l'action :	Créer plus d'espace de Coworking en fonction de la demande			
Niveau d'avancement	non commencé			
Périmètre	A définir selon demande, Artix étant le lieux a priori le plus opportun			
Calendrier	2019			
Référence	Expérience d'un espace géré par la CCLO à Orthez			
Structure pilote	Communauté de communes de Lacq-Orthez ou privés			
Public ciblé	Indépendants, télétravailleurs, travailleurs mobiles, porteurs de projet...			
Partenaires associés				
Rôle des partenaires				
Constat	<p>Les espaces de travail partagés et de coworking font partie intégrante de l'offre de service en matière d'accueil d'entreprises. Ils permettent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux travailleurs indépendant et porteurs de projet de profiter d'un espace de travail professionnel et fonctionnel en dehors de leur domicile, en limitant les charges de loyer, - aux télétravailleurs de limiter leurs déplacements domicile-travail ; 			
Objectifs de l'action	Développer les espaces de travail fonctionnels pour un usage à la demande et en proximité			
Descriptif de l'action	<p>Développer les espaces de travail partagés et de coworking sur le territoire, en consacrant des locaux à la mise en place de bureaux à la demande.</p> <p>Le maillage du territoire en espace de coworking pourra s'appuyer sur la localisation des pépinières d'entreprises du réseau de la CCLO. Le calendrier de mise en oeuvre sera fonction des demandes formulées.</p>			
Ressource / moyen	Mutualisables avec les hôtels d'entreprises ou pépinières qui les accueilleraient.			
Indicateurs	<p>Nombre d'espaces de coworking</p> <p>Fréquentation des différents lieux</p> <p>Evolution du nombre d'utilisateurs</p>			
Personne à contacter	M. HAYET			
Coordonnées	Service Aides et animation économique			

Axe 2	Orientation n°3	Action 6	Fiche n°	F28
Intitulé de l'action :	Sensibiliser au rôle d'une maison ou d'un espace de la mobilité			
Niveau d'avancement	non commencé			
Périmètre	Territoire CCLO			
Calendrier	2021			
Référence	Maison de la mobilité de Villeneuve-sur-Lot. Espace mobilité gare Saint-Jean de Bordeaux.			
Structure pilote	CCLO			
Public ciblé	Tous publics			
Partenaires associés	SNCF/CD64/Région Nouvelle Aquitaine/Acteurs économiques et sociaux/Services de l'Etat			
Rôle des partenaires				
Constat	Offrir une réponse adaptée aux besoins de mobilité des populations qui vivent sur le territoire et qui y viennent (touristes, nouveaux résidents, etc.).			
Objectifs de l'action	Créer d'une maison de la mobilité (ou espace mobilité) qui rassemblent l'ensemble des informations sur l'offre de mobilité du territoire.			
Descriptif de l'action	Création d'une maison de la mobilité (ou espace mobilité).			
Ressource / moyen				
Indicateurs	Nombre de réunions et d'élus sensibilisés Nombre de contacts Fréquentation du site			
Personne à contacter	B. BOISOT			
Coordonnées	Service Transport			

Axe 2	Orientation n°3	Action 7	Fiche n°	F29
Intitulé de l'action :	Poursuivre le suivi des consommations et la maintenance de la flotte de la collectivité			
Niveau d'avancement	commencé			
Périmètre	Parc de la collectivité			
Calendrier	annuel			
Référence				
Structure pilote	Pôle aménagement/ Service Infrastructures/Parc routier (garage-magasin) et bureau support du pôle			
Public ciblé	La collectivité elle-même			
Partenaires associés	Constructeurs de véhicules et fournisseurs de matériels			
Rôle des partenaires	Conseil, voire assistance technique			
Constat	Consommations anormales détectées et maintenance perfectible; un suivi est déjà en cours à partir d'un outil informatique (logiciel Atal) mis en place fin 2016 permettant à la fois de suivre les consommations et d'optimiser la maintenance			
Objectifs de l'action	Réduire, voire supprimer les consommations anormales dans les différentes activités, optimiser la maintenance des véhicules et engins du parc			
Descriptif de l'action	Identifier les consommations anormales, identifier leurs causes (ou mécaniques, ou liées à l'utilisateur), informer les services concernés pour signaler le problème, suivre les actions correctives (intervention mécanique ou sensibilisation des conducteurs à la conduite économique et à la fiabilité nécessaire des relevés kilométriques), rechercher des solutions d'approvisionnement de carburant prêt à l'emploi ("mélanges"), mise en main des nouveaux véhicules par le constructeur pour une conduite économique, suivre les consommations spécifiques de l'activité de fauchage, à moyen terme, prévoir des modules de formation à l'éco-conduite, mettre en place un échancier automatique en matière de maintenance sous forme d'alertes (outil Atal), redéfinir le plan de maintenance (qualité des lubrifiants, périodicités d'entretien), alimenter le plan de maintenance en totalité, élaborer un plan pluriannuel de renouvellement des véhicules (voir autre fiche) qui tend également à optimiser maintenance et consommations			
Ressource / moyen	Personnels du pôle, outil informatique Atal récemment déployé, ressources de fonctionnement de la communauté			
Indicateurs	Bilan mensuel/annuel de la flotte Nombre d'interventions Nombre d'actions mises en place Plan de maintenance Gain kWh et GES évité			
Personne à contacter	T. ELUZIN			
Coordonnées	Service Garage magasin			

Axe 2	Orientation n°3	Action 7	Fiche n°	F30
Intitulé de l'action :	Mettre en place une politique de renouvellement de véhicules de la collectivité peu consommateurs et/ou utilisant des énergies renouvelables			
Niveau d'avancement	commencé			
Périmètre	Parc de la collectivité			
Calendrier	annuel			
Référence	Article 37 de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, décret 2017-24 du 11 janvier 2017 définissant les critères caractérisant les véhicules à faibles et très faibles niveaux d'émissions de moins de 3,5 tonnes, au sens de la loi précitée			
Structure pilote	Pôle aménagement/ Services Infrastructures/ Parc routier (garage-magasin)			
Public ciblé	La collectivité elle-même			
Partenaires associés	Constructeurs des véhicules, département, SDEPA, autres collectivités			
Rôle des partenaires	Conseil et assistance technique ou fournisseurs pour les constructeurs, partenariat pour un service commun de déploiement et d'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques, en ce qui concerne le SDEPA et les autres collectivités			
Constat	Evolution significative de la réglementation dans le sens de l'investissement des véhicules à faibles et très faibles émissions de gaz à effet de serre (GES), coûts encore très importants de ces véhicules (supérieurs au coût d'un véhicule diesel Euro6, malgré le bonus écologique), faible autonomie des véhicules EL (électricité)			
Objectifs de l'action	Enregistrer une acquisition d'un tel véhicule dès 2017, intégrer en 2018 des investissements dans les véhicules visés au décret à hauteur de 20% du renouvellement, redéfinir le plan pluriannuel de renouvellement en travaillant sur les modèles			
Descriptif de l'action	Identifier chez les différents constructeurs les motorisations et l'autonomie des véhicules proposés, adapter des modèles aux besoins des différents services, intégrer le dispositif mis en place sur le territoire communautaire en matière de bornes de recharge sous l'égide du SDEPA (projet interdépartemental), acquisition progressive de véhicules de type "alternatif" (EL électricité, H2 hydrogène, HE ou HH hybrides rechargeables ou non rechargeables), acquérir des véhicules "classiques" avec des émissions de CO2 inférieures à 127g/km, seuil de déclenchement du malus écologique, étudier les impacts fiscaux, étudier également les conséquences éventuelles en matière d'assurance			
Ressource / moyen	Budget alloué en matière d'acquisition de véhicules			
Indicateurs	Nombre de véhicules et vélos avec EnR km effectué Suivi annuel du plan de renouvellement pluriannuel des véhicules de la collectivité			
Personne à contacter	T. ELUZIN			
Coordonnées	Service Garage magasin			

Axe 2	Orientation n°3	Action 7	Fiche n°	F31
Intitulé de l'action :	Inciter à la production de carburant bas carbone sur le territoire			
Niveau d'avancement	non commencé			
Périmètre	Lacq			
Calendrier	2019			
Référence				
Structure pilote	CCLO / Chemparc			
Public ciblé	Agriculteurs / Industriels			
Partenaires associés	Chambre d'agriculture, coopératives, Etat, Région			
Rôle des partenaires	Inventorier la ressource			
Constat	L'usine de première génération de fabrication de bioéthanol à Lacq utilise 500 000 tonnes de maïs par an. Au côté de cette unité, une nouvelle unité utilisant non plus la graine mais la rafle de maïs et la paille de blé pourrait être construite pour produire une nouvelle génération de bioéthanol qui ne concurrencerait pas de la matière alimentaire.			
Objectifs de l'action	Production de bioéthanol nouvelle génération			
Descriptif de l'action	Rechercher un investisseur qui produirait du bioéthanol deuxième génération.			
Ressource / moyen	Internes			
Indicateurs	Nombre d'investisseurs contactés et intéressés Volume de la ressource disponible Nombre de types de production EnR pour la mobilité			
Personne à contacter	J. LEROU			
Coordonnées	Responsable du pôle Développement Economique			

Axe 2	Orientation n°3	Action 7	Fiche n°	F32
Intitulé de l'action :	Veiller à la mise en place d'un maillage de vente d'énergie bas carbone			
Niveau d'avancement	non commencé			
Périmètre	Territoire CCLO			
Calendrier	2018			
Référence				
Structure pilote	CCLO			
Public ciblé	Tous publics/Acteurs locaux			
Partenaires associés	SDEPA/ADEME/Région Nouvelle Aquitaine/Acteurs économiques/Services de l'Etat			
Rôle des partenaires				
Constat	Etude du SDEPA pour le déploiement des bornes de charges pour véhicule électriques.			
Objectifs de l'action	Faciliter l'installation de bornes de charge pour véhicules électriques.			
Descriptif de l'action	Faciliter et sensibiliser à l'installation d'équipement de vente d'énergie bas carbone.			
Ressource / moyen	Internes			
Indicateurs	Nombre de carburants alternatifs disponibles Volume consommé par type GES évités			
Personne à contacter	B. BOISOT			
Coordonnées	Service Transport			

Axe 2	Orientation n°4	Action 8	Fiche n°	F33
Intitulé de l'action :	Eclairer juste			
Niveau d'avancement	commencé			
Périmètre	Territoire CCLO			
Calendrier	annuel			
Référence				
Structure pilote	CCLO			
Public ciblé	habitants			
Partenaires associés	DREAL, DDTM, Région Nouvelle Aquitaine, Communes, Ademe			
Rôle des partenaires				
Constat	<p>Suite au schéma directeur de l'éclairage public, des actions de rénovation et des gestes durables ont été préconisés sur tout le territoire.</p> <p>Des actions particulières sur l'axe principal du territoire sur lequel il n'est pas possible pour des raisons de sécurité d'éteindre l'éclairage, sont envisagées. Des baisses de puissances et d'intensité sur ces zones sont retenues. Il en est de même pour les aménagements neufs.</p>			
Objectifs de l'action	<p>Avoir un éclairage public performant et mettre en place une maintenance préventive ;</p> <p>Diminuer la facture énergétique de l'éclairage public pour réduire les émissions de gaz à effet de serre ;</p> <p>Développer des gestes « durables » comme diminuer la plage horaire, des puissances des luminaires et étudier la faisabilité de la mise en place de l'utilisation de matériel recyclé et de filière de recyclage de ce matériel.</p>			
Descriptif de l'action	<p>Effacer 500 lanternes obsolètes par des lampes LED par an sur l'axe principal traversant le territoire et d'autres actions ponctuelles de modernisation ;</p> <p>Effacer significativement sur les axes principaux les lanternes obsolètes et procéder à des baisses des puissances ;</p> <p>Limiter l'impact de l'éclairage public sur la Biodiversité. Le choix des sources lumineuses sera fonction de leur contenu spectral. L'orientation et la direction du luminaire seront aussi étudiées.</p>			
Ressource / moyen	Internes			
Indicateurs	<p>Nombre de lanternes</p> <p>Suivi des consommations et des factures</p>			
Personne à contacter	E. CAMUS			
Coordonnées	Service Eclairage public			

Axe 2	Orientation n°4	Action 8	Fiche n°	F34
Intitulé de l'action :	Coordonner les acteurs des réseaux de distribution d'énergie			
Niveau d'avancement	commencé			
Périmètre	CCLO			
Calendrier	annuel			
Référence				
Structure pilote	CCLO			
Public ciblé	Opérateurs du territoire			
Partenaires associés	Enedis, GrDF, RTE, TIGF, SDEPA			
Rôle des partenaires				
Constat	<p>Les enjeux de la distribution d'énergie sont liés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • aux caractéristiques du territoire ; entre l'océan et les coups de vent et la montagne avec la neige et les orages. La réponse est le plan exceptionnel de maintenance du réseau comprenant l'enfouissement des réseaux ; • à la mise en place des compteurs Linky sur le territoire ; en 2021 le déploiement sera terminé ; • à de nouveaux usages et consommations avec le développement de nouvelle mobilité ; • au fait d'avoir à intégrer des productions d'ENR par des producteurs autres avec une production intermittente ; • aux documents d'urbanisme des communes. 			
Objectifs de l'action	Effectuer un travail coordonné avec les exploitants ; Participer à la commission départementale			
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Faire des réunions annuelles avec les exploitants pour aborder les problématiques ; • Signer des conventions avec les distributeurs Enedis et Grdf pour fixer des actions de maîtrise de l'énergie, de fournitures de données de consommation du territoire 			
Ressource / moyen	Internes			
Indicateurs	Nombre de réunions % d'autonomie énergétique			
Personne à contacter	F. PIT			
Coordonnées	Service Energies			

Axe 3	Orientation n°6	Action 10	Fiche n°	F35
Intitulé de l'action :	Inciter les ménages à faire des travaux de rénovation avec la mise en place d'une plateforme de la rénovation			
Niveau d'avancement	Commencé			
Périmètre	Territoire CCLLO			
Calendrier	Annuel			
Référence	PLH 2016-2021 CLS 2016-2019			
Structure pilote	Service Habitat CCLLO			
Public ciblé	Administrés CCLLO			
Partenaires associés	CD 64, Anah, SOLIHA, Espace-info-énergie			
Rôle des partenaires	Informations sur les dispositifs d'aides, financement des travaux d'amélioration des logements.			
Constat	<p>Dans le territoire, les enjeux de réhabilitation sont importants même si les logements potentiellement indignes et insalubres restent limités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 338 logements classés « médiocres voire délabrés”, avec absence des locaux d'hygiène etc. (catégories 7 et 8) majoritairement localisés dans les communes rurales (58%), dont 282 potentiellement indignes (logements en mauvais état avec des occupants avec de très faibles revenus); - Outre les logements vacants, une fraction du parc ancien est en mauvais état, notamment dans les centres bourgs et dans le centre ancien d'Orthez; - Plus globalement, une part importante du parc, notamment les maisons des années 60 et 70, présente de faibles performances énergétiques, affectant l'attractivité des logements concernés. <p>La politique d'aides à l'amélioration de l'habitat menée par la CCLLO ces dernières années témoigne des besoins en matière de rénovation énergétique : 718 dossiers ouverts de mars 2013 à novembre 2015.</p>			
Objectifs de l'action	<p>Mettre en place un nouveau dispositif d'aides pour soutenir les priorités du PLH visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le confort et les performances des logements existants - Lutter contre l'habitat indécent et indigne - Revitaliser les centralités urbaines - Favoriser l'adaptation des logements pour le maintien à domicile 			
Descriptif de l'action	<p>Renforcer la politique et les aides de la CCLLO</p> <p>De nouvelles aides visant notamment l'amélioration des performances énergétiques des logements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En complément des aides du PIG départemental pour les ménages les plus modestes - Avec un élargissement des aides énergie aux ménages modestes (plafonds PSLA) - Des aides spécifiques pour les centres bourgs, sur des périmètres définis avec les communes <p>Mise en place d'un guichet unique sur les aides à l'amélioration de l'habitat pour simplifier l'information et les démarches des demandeurs.</p> <p>Après cette mise en place du guichet unique, une plateforme de la rénovation sera étudiée.</p>			

Ressource / moyen	Internes
Indicateurs	Nombre de contacts Nombre de type d'informations données Répartition des dossiers Nombre de dossiers Evaluation environnementale sociétale et économique annuelle
Personne à contacter	M. BALESTA RAFFIER
Coordonnées	Service Habitat

Axe 3	Orientation n°6	Action 10	Fiche n°	F36
Intitulé de l'action :	Avoir une action spécifique vers les petites copropriétés			
Niveau d'avancement				
Périmètre	Territoire CCLO			
Calendrier				
Référence	PLH 2016-2021			
Structure pilote	Service Habitat CCLO			
Public ciblé	Administrés CCLO			
Partenaires associés	CD 64, Anah, Espace-info-énergie			
Rôle des partenaires	Informations sur les dispositifs d'aides, financement des travaux d'amélioration des logements.			
Constat	<p>Dans un territoire qui ne compte que 24% d'appartements, le parc en copropriété est globalement en bon état. Un certain nombre de copropriétés de Mourenx et d'Orthez sont cependant classées comme « fragiles » par l'Anah, même si les situations sont très différentes entre les deux villes compte tenu de leur histoire urbaine.</p> <p>A Mourenx, les 24 copropriétés classées « fragiles » ont été construites entre 1949 et 1960, comme l'ensemble de la ville nouvelle, et 3 d'entre elles comptent entre 26 et 50 logements. Ces copropriétés sont néanmoins toutes classées en B sauf une*. Plus de la moitié (soit 14 des 24 copropriétés) sont habitées à plus de 80% par des propriétaires occupants, 2 à 80% par des locataires. Les principaux indicateurs de fragilité sont la faiblesse des ressources des occupants et des indicateurs sociaux, et en lien les risques qui pèsent sur l'entretien des immeubles.</p> <p>La mairie de Mourenx est également sensible aux risques potentiels générés par la vente de logements Hlm, en se référant à la situation de fragilité pré-identifiée de deux copropriétés récentes.</p> <p>A Orthez, 42% des 82 copropriétés répertoriées comme « fragiles » ont été construites avant 1949, et sont donc des résidences anciennes. Les ¾ de ce parc sont des immeubles de petite taille. Outre la faiblesse des revenus des ménages occupants, ces copropriétés se distinguent par le mauvais état du bâti et par des risques d'aggravation de la situation. La question des copropriétés fragiles s'inscrit donc dans la problématique globale de rénovation du centre ancien d'Orthez.</p> <p>* Note : Les copropriétés sont classées de A, en bon état, à D, très fragiles.</p>			
Objectifs de l'action	<p>Mettre en place une veille sur les copropriétés de Mourenx et Orthez.</p> <p>Accompagner la ville de Mourenx dans ses actions auprès des copropriétés identifiées « à risques ».</p> <p>Permettre à Orthez d'identifier et de traiter les copropriétés fragiles dans le cadre du dispositif d'amélioration de l'habitat ciblant le centre ancien.</p>			

Descriptif de l'action	<p>Intégrer à l'observatoire de l'habitat un suivi des copropriétés fragiles : identification des copropriétés (fichier Majic traité par le SIG); réaliser une "fiche copropriété" incluant : la localisation cadastrale, les éléments chiffrés sur la propriété et son évolution, les ressources des ménages ; et, pour les copropriétés ciblées, des éléments de gestion fournis par le conseil syndical et le syndic.</p> <p>A Mourenx, organiser l'accompagnement des copropriétés à risques : mettre en place, avec la commune de Mourenx, un groupe de travail avec les conseils syndicaux ; mise en place d'actions en direction des conseils syndicaux / des syndics / des propriétaires.</p> <p>A Orthez, intégration d'un volet copropriétés dans la démarche visant la requalification du centre ancien</p> <p>En premier lieu, intégration d'un volet copropriétés dans l'étude préalable à la définition du dispositif opérationnel d'amélioration de l'habitat. En fonction des résultats, mise en place d'outils et de moyens dédiés pour agir.</p>
Ressource / moyen	Internes
Indicateurs	<p>Nombre de copropriétés ciblées</p> <p>Nombre de logements traités</p>
Personne à contacter	M. BALESTA RAFFIER
Coordonnées	Service Habitat

Axe 3	Orientation n°6	Action 10	Fiche n°	F37
Intitulé de l'action :	Faire évoluer le règlement aux aides énergie des particuliers de la collectivité			
Niveau d'avancement	Pas commencé			
Périmètre	CCLO			
Calendrier	2018			
Référence				
Structure pilote	services Habitat & Energie			
Public ciblé	Les foyers de la CCLO			
Partenaires associés				
Rôle des partenaires				
Constat	Sur le territoire, l'utilisation du bois énergie est très importante dans les milieux diffus. De plus, dans les aides du guichet unique les produits biosourcés ne sont pas mis en avant.			
Objectifs de l'action	Diminuer les GES et les polluants en particulier les COV et les poussières. Augmenter la qualité de l'air intérieur des logements.			
Descriptif de l'action	Actuellement, les règlements du guichet unique ne prennent pas en compte l'utilisation de produits biosourcés et la mise en place de poêle à bois performant pour tous les foyers de la collectivité.			
Ressource / moyen	Mise en place de subventions.			
Indicateurs	Nombre de dossiers Suivi des consommations du résidentiel			
Personne à contacter	F. PIT			
Coordonnées	Service Energies			

Axe 3	Orientation n°6	Action 10	Fiche n°	F38
Intitulé de l'action :	Sensibiliser les habitants du territoire aux économies d'énergie			
Niveau d'avancement	pas commencé			
Périmètre	Territoire de la CCLO			
Calendrier	2018			
Référence				
Structure pilote	CCLO			
Public ciblé	les habitants de la CCLO			
Partenaires associés	ADEME CD64			
Rôle des partenaires				
Constat				
Objectifs de l'action				
Descriptif de l'action	Animer des ateliers sur les consommations cachées du bâtiment, sur l'identification des matériels performants, sur la lecture des factures Informer sur La Maison éCO2nome Créer des animations scolaires			
Ressource / moyen				
Indicateurs	Nombre de réunions et de personnes sensibilisées Suivi des consommations du résidentiel			
Personne à contacter	F. PIT			
Coordonnées	Service Energies			

Axe 3	Orientation n°6	Action 11	Fiche n°	F39
Intitulé de l'action :	Réaliser la réhabilitation exemplaire de biens d'habitation par la collectivité			
Niveau d'avancement	commencé			
Périmètre	CCLO hors mourenx,orthez,artix,monein,arthez			
Calendrier	annuel			
Référence				
Structure pilote	CCLO			
Public ciblé	propriétaires de biens dégradés pour nouveaux habitants			
Partenaires associés				
Rôle des partenaires				
Constat	Offre en logements faible pour attirer de nouveaux habitants hors dispositifs logement social			
Objectifs de l'action	Favoriser le bien vivre sur le territoire en réhabilitant des bâtiments dégradés selon une haute exigence énergétique et fonctionnelle,attirer de nouveaux habitants,contribuer à l'attractivité du territoire,à son développement économique et durable.			
Descriptif de l'action				
Ressource / moyen	Fonds d'intervention par emprunt			
Indicateurs	Nombre de chantiers faits Gain en consommation et GES évités Nombre de personnes ayant suivi la rénovation Nombre de dossiers de rénovation faits suite à la rénovation			
Personne à contacter	V. OTAZU TOULET			
Coordonnées	Responsable du pôle Animation du territoire			

Axe 3	Orientation n°6	Action 11	Fiche n°	F40
Intitulé de l'action :	Mettre en place un dispositif volontariste pour la requalification de l'habitat du centre ancien			
Niveau d'avancement	commencé			
Périmètre	Centre ancien de la ville d'Orthez			
Calendrier				
Référence	PLH 2016-2021			
Structure pilote	Service Habitat CCLO			
Public ciblé	Administrés ville d'Orthez			
Partenaires associés	Ville d'Orthez, DDTM, CD 64, Anah			
Rôle des partenaires	Informations sur les dispositifs d'aides, financement des travaux d'amélioration des logements.			
Constat	<p>Le centre ville d'Orthez est engagé dans un processus de déqualification de son parc de logements, principalement anciens, qui se caractérise par une perte d'attractivité des logements, la présence d'habitat dégradé voire insalubre, une vacance élevée... Plus globalement, les acteurs locaux et la ville relèvent une paupérisation des habitants.</p> <p>Des freins à la requalification du patrimoine sont clairement identifiés : structure du bâti et forme des parcelles, structure de la propriété privée, cout élevé des opérations de restructuration et de rénovation, marché peu dynamique...</p> <p>Face à ces constats, redonner de l'attractivité à la ville d'Orthez représente un enjeu important voire essentiel du PLH, pour le fonctionnement de la ville elle-même mais aussi pour son bassin d'emploi et pour la CCLO, dont elle est la centralité principale.</p>			
Objectifs de l'action	<p>Requalifier le centre ville, en lien avec le projet urbain en cours de définition.</p> <p>Concentrer les moyens d'actions sur le centre ancien d'Orthez (périmètre AVAP) pour obtenir des résultats tangibles et susciter un effet d'entraînement.</p> <p>Mener de pair la lutte contre la vacance et la requalification d'immeubles / de logements.</p>			

<p>Descriptif de l'action</p>	<p>Constituer un groupe projet et mettre en place une démarche pour définir les objectifs et mettre en oeuvre une OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain) : Définir les conditions de la mise en oeuvre du dispositif : Constitution du groupe de pilotage et du comité technique ; Arrêt du périmètre du dispositif, premières simulations financières ; Rédaction du cahier des charges de l'étude pré-opérationnelle et lancement de la consultation ; Choix d'un opérateur, réalisation de l'étude pré-opérationnelle ; Mise en place du dispositif d'animation. Réaliser des opérations emblématiques pour du logement social en acquisition-amélioration : Identifier une ou deux opérations emblématiques et stratégiques contribuant au projet de reconquête du centre ancien de la ville : rechercher un bailleur social comme partenaire d'une opération d'acquisition-amélioration ; Définir le projet, son positionnement dans l'offre sociale de la ville, les modalités de son financement ; Engager la réalisation. Intégrer un volet copropriétés dans l'étude préalable de l'OPAH RU en intégrant la possibilité de mettre en place des outils spécifiques éventuels</p>
<p>Ressource / moyen</p>	<p>Internes</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Réalisation de l'étude pré-opérationnelle Bilan de l'OPAH RU Indications précises sur le gain énergétique sur chaque projet, classe énergétique après travaux</p>
<p>Personne à contacter</p>	<p>M. BALESTA RAFFIER</p>
<p>Coordonnées</p>	<p>Service Habitat</p>

Axe 3	Orientation n°6	Action 11	Fiche n°	F41
Intitulé de l'action :	Poursuivre la rénovation des bâtiments intercommunaux			
Niveau d'avancement	commencé			
Périmètre	Bâtiments cités ci-dessus			
Calendrier	annuel			
Référence				
Structure pilote	Communauté de communes de Lacq-Orthez			
Public ciblé	Salariés - Usagers			
Partenaires associés	Ministère de l'écologie			
Rôle des partenaires	Co-financeurs			
Constat	Patrimoine bâti grandissant, * coût de maintenance à la hausse * Vétusté des installations de certains bâtiments, * Augmentation régulière du coût de l'énergie d'année en année, * coût de maintenance à la hausse			
Objectifs de l'action	Optimisation énergétique des bâtiments			

Descriptif de l'action	<p>> Site de la CCLO à Mourenx (bâtiment administratif, centre technique, maison Nédellec)</p> <ul style="list-style-type: none"> * création d'un SAS à l'entrée principale du bâtiment administratif : l'objectif est de supprimer le phénomène de courant d'air créé à chaque ouverture de porte et d'améliorer les conditions de travail des deux agents de l'accueil * modernisation de la Gestion Technique Centralisée (GTC) du site : les équipements étant obsolètes, ce projet consiste à les remplacer par du matériel neuf et à concevoir une supervision visant à optimiser les réglages de l'installation * remplacement de tous luminaires du site par des luminaires LED : tous les luminaires du site de la CCLO à Mourenx (maison Nédellec et centre technique compris) seront remplacés par des équipements LED avec détecteur de présence afin de diminuer les consommations électriques <p>> Antenne de la CCLO :</p> <ul style="list-style-type: none"> * création d'un SAS à l'entrée principale du bâtiment : l'objectif est de supprimer le phénomène de courant d'air créé à chaque ouverture de porte et d'améliorer les conditions de travail des agents * remplacement de toutes les menuiseries de l'aile occupée par la maison de l'emploi par du double vitrage <p>> Crèche de Monein : la chaudière étant vétuste, il convient de la remplacer par un équipement à haut rendement, engendrant ainsi une réduction des consommations</p> <p>> Pépinière d'entreprises d'Artix : la chaudière étant vétuste, il convient de la remplacer par un équipement à haut rendement, engendrant ainsi une réduction des consommations</p>
Ressource / moyen	Fonds propres / subventions
Indicateurs	<p>Nombre de bâtiments rénovés</p> <p>Gain énergétique et GES évités</p> <p>Nombre de bâtiments par type d'usage</p>
Personne à contacter	R. HERIN
Coordonnées	Service Bâtiments

Axe 3	Orientation n°6	Action 11	Fiche n°	F42
Intitulé de l'action :	Inciter à la rénovation des bâtiments communaux			
Niveau d'avancement	commencé			
Périmètre	Bâtiments des communes			
Calendrier	annuel			
Référence				
Structure pilote	Communauté de communes de Lacq-Orthez			
Public ciblé	Usagers des locaux			
Partenaires associés	Ministère de l'écologie			
Rôle des partenaires	Co-financeurs			
Constat	Action complémentaire à la fiche précédente mais sur les bâtiments communaux			
Objectifs de l'action	Optimisation énergétique des bâtiments			
Descriptif de l'action	Un règlement aux économies d'énergie dans les bâtiments communaux existe depuis plusieurs années. Il est ainsi proposé aux communes, une assistance à maîtrise d'ouvrage lors de la réalisation de leurs travaux de rénovation et une aide financière.			
Ressource / moyen	Fonds propres / subventions			
Indicateurs	Nombre de bâtiments rénovés Gain énergétique et GES évités Nombre de bâtiments par type d'usage			
Personne à contacter	F. PIT			
Coordonnées	Service Energies			

Axe 3	Orientation n°7	Action 12	Fiche n°	F43
Intitulé de l'action :	Eviter de produire des déchets			
Niveau d'avancement	commencé			
Périmètre	CCLO			
Calendrier	annuel			
Référence				
Structure pilote	CCLO			
Public ciblé	Administrés			
Partenaires associés	Région, ADEME			
Rôle des partenaires				
Constat	Malgré les efforts en matière de tri des déchets constatés depuis plusieurs années, il est à présent nécessaire de s'orienter vers la réduction à la source des déchets			
Objectifs de l'action	Réduire fortement les quantités de déchets incinérés ou enfouis.			
Descriptif de l'action	Diverses actions en la matière existent déjà telles que la mise à disposition de composteurs individuels (30% des foyers pavillonnaires équipés), l'opération "stop pub" avec la distribution dans des lieux publics d'autocollants à apposer sur les boîtes aux lettres. Un plan local de prévention imposé par les textes doit venir compléter et assoir les dispositifs existants et en proposer de nouveaux.			
Ressource / moyen	interne/bureau études			
Indicateurs	Nombre de nouvelles actions mises en place Suivi des tonnages de déchets			
Personne à contacter	C. BONNEAU			
Coordonnées	Service Déchets			

Axe 3	Orientation n°7	Action 12	Fiche n°	F44
Intitulé de l'action :	Augmenter la valorisation matière par le composteur collectif			
Niveau d'avancement	commencé			
Périmètre	CCLO			
Calendrier	annuel			
Référence				
Structure pilote	CCLO			
Public ciblé	Administrés d'un quartier de Mourenx			
Partenaires associés	Région, ADEME			
Rôle des partenaires				
Constat	Alors que le compostage individuel est acté depuis plusieurs années par la mise à disposition de composteurs auprès des foyers pavillonnaires, les administrés vivant en habitat vertical n'ont aucun outil pour trier leur biodéchets			
Objectifs de l'action	Donner la possibilité à tous les administrés du territoire et notamment ceux habitant en habitat vertical de trier leurs biodéchets et de réduire leur quantité d'ordures ménagères incinérées.			
Descriptif de l'action	Mise en place de composteurs collectifs au sein de résidences dont les habitants sont volontaires. La CCLO aura un rôle d'animateur et de conseiller.			
Ressource / moyen	interne; sujet stage			
Indicateurs	Nombre d'habitat vertical sensibilisé Nombre de projets mis en place Estimation de la quantité collecté Satisfaction des résidents			
Personne à contacter	E. DUCASSE			
Coordonnées	Service Déchets			

Axe 3	Orientation n°7	Action 12	Fiche n°	F45
Intitulé de l'action :	Diminuer les déchets non valorisés des déchetteries			
Niveau d'avancement	non commencé ; début réflexion en mai 2017 (sujet de stage Master)			
Périmètre	CCLO			
Calendrier	2017/2018			
Référence				
Structure pilote	CCLO			
Public ciblé	Administrés			
Partenaires associés	Région, ADEME, structures d'insertion			
Rôle des partenaires				
Constat	La majorité des déchets accueillis en déchetterie sont valorisés. Exemple : le bois est recyclé en panneaux bois par une société implantée dans les Landes, les déchets verts sont broyés et utilisés en amendement organique dans les champs, la ferraille est recyclée,...Mais, il reste de nombreux objets amenés par les administrés en déchetterie qui ne sont pas valorisés et qui sont enfouis en ISDND. Or, certains pourraient être réutilisés après rénovation éventuelle et avoir une seconde vie.			
Objectifs de l'action	Valoriser, recycler le maximum de déchets			
Descriptif de l'action	Créer une recyclerie : récupérer en déchetterie les objets pouvant être réutilisés, les rénover et les mettre à disposition des administrés.			
Ressource / moyen	interne ou structure d'insertion sociale			
Indicateurs	Nombre de visiteurs annuel Tonnage détourné Nombre d'emplois créés			
Personne à contacter	V. LAHOUN			
Coordonnées	Service Déchets			

Axe 3	Orientation n°7	Action 12	Fiche n°	F46
Intitulé de l'action :	Limiter l'impact environnemental des collectes			
Niveau d'avancement	commencé			
Périmètre	secteur ouest de collecte (régie)			
Calendrier	annuel			
Référence				
Structure pilote	CCLO			
Public ciblé				
Partenaires associés				
Rôle des partenaires				
Constat	120 000 kms sont parcourus annuellement pour collecter les ordures ménagères et les emballages ménagers des foyers de la CCLO. L'extension des consignes de tri des emballages débutée en janvier 2016 a provoqué une baisse du tonnage d'ordures ménagères collectées. Certains administrés ne présentent leur bac à ordures ménagère que tous les 15 jours voire 3 semaines.			
Objectifs de l'action	L'optimisation des tournées a déjà été étudiée avec les modes de collecte actuels c'est-à-dire avec une collecte en porte à porte de tous les foyers. Il s'agit à présent d'étudier de nouvelles dispositions afin de réduire les distances parcourues tout en limitant l'impact environnemental.			
Descriptif de l'action	réduire les distances parcourues avec des véhicules adaptés (bennes bicompartimentées) réduire la fréquence de collecte en réduisant à un passage tous les 15 jours la collecte des ordures ménagères sauf en centre ville investir dans des véhicules électriques ou autres			
Ressource / moyen	interne / service garage			
Indicateurs	Nombre de kms parcourus Volume de carburant consommé			
Personne à contacter	E. COSTEDOAT			
Coordonnées	Service Déchets			

Axe 3	Orientation n°7	Action 12	Fiche n°	F47
Intitulé de l'action :	Valoriser le méthane produit lors du stockage des déchets			
Niveau d'avancement	commencé			
Périmètre	ISDND Orthez			
Calendrier	2020			
Référence				
Structure pilote	CCLO			
Public ciblé				
Partenaires associés	Région, ADEME			
Rôle des partenaires				
Constat				
Objectifs de l'action	valoriser le biogaz produit pour utilisation en interne (process traitement lixiviat)			
Descriptif de l'action	Une étude de faisabilité viendra définir les possibilités de valorisation du méthane considérant la faible quantité produite. Si la viabilité économique était démontrée, un procédé serait alors mis en place pour utiliser ce biogaz sur le site d'Orthez.			
Ressource / moyen	bureau études / BP 2017			
Indicateurs	Volume de méthane valorisable Volume de méthane valorisé			
Personne à contacter	E. BLED			
Coordonnées	Service Déchets			

Axe 3	Orientation n°7	Action 12	Fiche n°	F48
Intitulé de l'action :	Etudier la mise en place d'énergies renouvelables			
Niveau d'avancement	non commencé			
Périmètre	ISDND Orthez			
Calendrier	2019			
Référence				
Structure pilote	CCLO			
Public ciblé				
Partenaires associés				
Rôle des partenaires				
Constat	Le site d'Orthez d'une surface de 7 ha possède des espaces non utilisables car il s'agit d'anciens casiers de déchets. Ces surfaces pourraient être valorisées en installant des panneaux photovoltaïques. De même, le hangar de stationnement des véhicules pourrait être équipé d'un système de récupération d'eaux pluviales utilisables ensuite pour le lavage des véhicules de collecte.			
Objectifs de l'action	Valoriser le site, utiliser l'énergie solaire et réduire la consommation électrique et d'eau potable			
Descriptif de l'action	Une étude de faisabilité économique doit venir valider cette action.			
Ressource / moyen	bureau études			
Indicateurs	MW possible MW produit			
Personne à contacter	E. BLED			
Coordonnées	Service Déchets			

Axe 2	Orientation n°8	Action 13	Fiche n°	F49
Intitulé de l'action :	Sensibiliser la population aux risques			
Niveau d'avancement	commencé			
Périmètre	Territoire de la CCLO			
Calendrier	annuel			
Référence	DDRM, Primnet, Fiches actions du CLS			
Structure pilote	CCLO			
Public ciblé	Population CCLO soumis à des risques majeurs			
Partenaires associés	Etat - Conseil départemental - ARS			
Rôle des partenaires	Apport de données complémentaires			
Constat	<p>Nous vivons dans un monde où les sources de risques, de dangers et de menaces sont multiples et variées, qu'ils surgissent en termes d'accidents domestiques ou du travail, de risques naturels ou technologiques, voire, ces dernières années, d'actes de terrorisme et de violences urbaines.</p> <p>Tous ces risques ont tout naturellement conduit la France à adapter son système structurel et organisationnel de sécurité civile, avec la parution de la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.</p> <p>A travers cette législation dans laquelle il est écrit "la sécurité civile est l'affaire de tous", l'Etat entend apporter une réponse adaptée à la multiplication des accidents ,catastrophes et sinistres.</p> <p>De ce fait, le citoyen est placé au coeur du dispositif de la sécurité civile, le rendant le premier acteur de sa propre sécurité et, par voie de conséquence, de celle des autres."</p> <p>Pour faire face à la mutiplication des accidents et catastrophes ,il est important que le citoyen soit informé et formé à la connaissance et aux conséquences des principaux risques. Il doit pouvoir faire face et agir pour sa propre sécurité et celle des autres.</p>			
Objectifs de l'action	Informier et sensibiliser la population aux risques existant sur le territoire (naturels, technologiques, sanitaires...)			
Descriptif de l'action	<p>Création d'un livret d'information sur les risques majeurs rappelant la nature des risques existant sur le territoire et les principales consignes de sécurité à appliquer. Document à télécharger sur le site internet de la CCLO</p> <p>Mise en place d'un système d'alerte de la population par la diffusion de messages vocaux ou écrits (TELEALERTE)</p> <p>Accompagnement des maires dans leur devoir de mise en oeuvre du plan communal de sauvegarde</p>			
Ressource / moyen	Service Risque			
Indicateurs	<p>Suivi statistique du nombre de téléchargements du livret d'information</p> <p>Suivi statistique du nombre d'inscriptions à la TELEALERTE</p> <p>Nombre d'utilisation et de Tests annuels de la TELEALERTE</p> <p>Bilans</p>			
Personne à contacter	C. CORDEBOEUF			
Coordonnées	Service Risques technologiques et naturels			

Axe 3	Orientation n°8	Action 13	Fiche n°	F50
Intitulé de l'action :	Effectuer un diagnostic de la vulnérabilité du patrimoine routier			
Niveau d'avancement	Pas commencé			
Périmètre	CCLO			
Calendrier	2018			
Référence				
Structure pilote	CCLO / Sce Infrastructures + Sce SIG			
Public ciblé	Services opérationnels et décisionnels de la CCLO / Communes			
Partenaires associés	Communes			
Rôle des partenaires	Conseils et participation à la connaissance des ouvrages			
Constat	<p>Les aléas climatiques à récurrence plus élevée et aux intensités plus marquées ont des effets physiques et mécaniques dégradants sur le patrimoine routier : chaussées, ponts, dépendances des réseaux pluviaux (grilles avaloirs, fossés, réseaux canalisés...). En 2017, aucun relevé et intégration au SIG de la collectivité n'est fait sur les réseaux pluviaux de voirie. Une bonne connaissance de ce patrimoine et l'identification des points faibles aux regards des aléas climatiques doit permettre de mieux s'adapter, de corriger et de faire face. Pour ce qui est des ouvrages d'art, un inventaire et un diagnostic a été réalisé en 2014, mais aucune enveloppe et programme de pérennisation n'ont été définis.</p>			
Objectifs de l'action	Connaitre, mesurer, évaluer			
Descriptif de l'action	<p>Inventorier les réseaux pluviaux de toutes natures dépendant du réseau routier communautaire : fossés, réseaux canalisés, ouvrages d'absorptions (grilles et puisards), exutoires...Expertiser les points faibles des réseaux pluviaux et proposer des actions de meilleur fonctionnement au regard des aléas connus. Définir une stratégie d'actions, d'investissements afin de pérenniser les ouvrages d'art et des les rendre aptes à résister aux aléas</p>			
Ressource / moyen	Etudes de diagnostic et d'expertise : 100 k€/an			
Indicateurs	<p>Evolution de la connaissance des réseaux (km/an) Volume financier investi dans la pérennisation des ouvrages et leur adaptation aux aléas</p>			
Personne à contacter	S. SALAVERRIA			
Coordonnées	Service Infrastructures			

Axe 2	Orientation n°8	Action 13	Fiche n°	F51
Intitulé de l'action :	Réaliser un recensement du patrimoine arboré			
Niveau d'avancement	commencé			
Périmètre	CCLO			
Calendrier	annuel			
Référence				
Structure pilote	Service Espaces Verts			
Public ciblé	Tous usagers (locaux et entrants) Biens matériels (habitations et véhicules)			
Partenaires associés	Fournisseur principal: Pépinières des hauts de Castets			
Rôle des partenaires				
Constat	Le patrimoine arboré sur les dépendances de voiries n'est pas diagnostiqué			
Objectifs de l'action	Evaluer le patrimoine arboré			
Descriptif de l'action	Contrôler l'état phytosanitaire, identifier les risques			
Ressource / moyen	Personnel destiné au recensement			
Indicateurs	Evolution de la connaissance phytosanitaire (nombre d'arbres/an) Nombre d'heure de mise à disposition du personnel			
Personne à contacter	C. CAPITON			
Coordonnées	Service Espaces verts			

Axe 3	Orientation n°	8	Fiche n°	F52
Intitulé de l'action :	Suivre les besoins en eau des différents secteurs			
Niveau d'avancement	commencé			
Périmètre	CCLO			
Calendrier	annuel			
Référence	SIEAG http://adour-garonne.eaufrance.fr			
Structure pilote	Adour Garonne			
Public ciblé	Industrie Agriculture Résidentiel			
Partenaires associés				
Rôle des partenaires	Collectes des données			
Constat	Les besoins en eau du territoire sont importants. La demande de l'industrie est la plus forte. Le volume d'eau prélevé est en partie rejeté après dans le milieu aquatique. La vulnérabilité du territoire porte sur une diminution des débits des cours d'eau.			
Objectifs de l'action	Suivre le besoin en eau des différents acteurs et les corréler au conditions météo annuelles. Créer une instance de suivi des consommations d'eau avec les industriels et les agriculteurs			
Descriptif de l'action	Suivi annuel des consommations sur le territoire et suivi des débits des cours d'eau			
Ressource / moyen	Service CCLO			
Indicateurs	Bilan annuel des consommations par communes			
Personne à contacter	F. PIT			
Coordonnées	Service Energies			

Axe 3	Orientation n°8	Action 14	Fiche n°	F53
Intitulé de l'action :	Etablir les priorités des actions et Connecter les cellules de vigilance et de crises entre elles			
Niveau d'avancement	Pas commencé			
Périmètre	CCLO			
Calendrier	2019			
Référence				
Structure pilote	CCLO / Sce Infrastructures			
Public ciblé	Services opérationnels et décisionnels de la CCLO / Communes			
Partenaires associés	Communes / Département / Services de secours			
Rôle des partenaires	Conseils et participation à la connaissance des risques et des modes d'action			
Constat	Les aléas climatiques ayant des effets sur le fonctionnement du réseau routier de la collectivité ont une fréquence qui augmente et une intensité plus élevée. Gestionnaire d'un patrimoine de 1400 km de voies, la CCLO doit prendre conscience des risques, s'adapter aux exigences de sécurité et de résolution des situations paralysantes du réseau viaire.			
Objectifs de l'action	Organisation des modes d'actions en présence d'un aléas / Renforcer la culture de gestion du risque / Rapprocher les différents intervenants lors d'événements / Mettre sur pied une organisation efficace et communicante apte à résoudre les difficultés de fonctionnement du réseau routier			
Descriptif de l'action	Il s'agit d'engager une réflexion en mode partenarial avec les services opérationnels de protection des populations et des gestionnaires de voies (communales et RD). Il s'agira de mettre au point des documents partagés de gestion des événements portant atteinte à l'usage des réseaux routiers, de type PIV (Plan d'Intervention de Viabilité), accompagné de fiches réflexes identifiant tous les modes d'information, d'action et d'intervention, selon des modes plus ou moins dégradés. Ces documents et leurs modes d'action qui en découlent devront être adaptatifs et révisés régulièrement et au moins après chaque événement (RETEX / cf action suivante).			
Ressource / moyen	Services opérationnels et décisionnels de la CCLO / Communes / Département / Services de secours			
Indicateurs	Nombre de réunions Nombre de documents élaborés Fréquence de recours aux fiches réflexes			
Personne à contacter	S. SALAVERRIA			
Coordonnées	Service Infrastructures			

Axe 3	Orientation n°8	Action 14	Fiche n°	F54
Intitulé de l'action :	Faire des retours d'expériences et cartographier les zones impactées sur le SIG			
Niveau d'avancement	commencé			
Périmètre	CCLO			
Calendrier	annuel			
Référence				
Structure pilote	CCLO / Sce Infrastructures & Sce SIG			
Public ciblé	Services opérationnels et décisionnels de la CCLO / Communes			
Partenaires associés	Communes / Département / Services de secours			
Rôle des partenaires	Conseils et participation à la connaissance des risques et des modes d'action			
Constat	Les aléas climatiques ayant des effets sur le fonctionnement du réseau routier de la collectivité doivent être mémorisés, leur impact géo-localisé pour permettre une adaptation et des actions correctives s'il y a lieu. Un retour d'expérience (RETEX) sur chaque événement climatique doit être systématisé de façon à péreniser et diffuser la culture adaptative aux risques des organisations.			
Objectifs de l'action	Connaître les points de fragilité du réseau routier, s'adapter à leur existence et vérifier si leur coorection est possible. Interroger après les événements les modes d'actions définis pour en valider la pertinence ou les corriger.			
Descriptif de l'action	Cartographier chaque impact sur le réseau routier des événements climatiques et les caractériser (lieu, nature, date, ampleur géographique, conséquences, mesures engagées...) De cette cartographie, déterminer les zones les plus sensibles et fréquemment impactées, en produire soit des mesures de protection des populations (prévention, sécurité amont, barrièrage, signalisation...), soit des actions de diminution du risque (travaux). Les RETEX, interpréteront pour leur part l'adaptation des modes organisationnels définis en phase d'évènements, et les corrigeront si nécessaire (cf action précédente)			
Ressource / moyen	Services opérationnels et décisionnels de la CCLO / Communes / Département / Services de secours			
Indicateurs	Nombre et fréquence d'aléas et de REX Nombre de couches cartographiques Nombre de Mesures engagées sur les volets préventifs et correctifs des points sensibles Nombre et fréquence de révision des documents d'intervention			
Personne à contacter	S. SALAVERRIA			
Coordonnées	Service Infrastructures			

Axe 3	Orientation n°8	Action 14	Fiche n°	F55
Intitulé de l'action :	Etablir la présence ou non d'îlots de chaleur en centres villes			
Niveau d'avancement	non commencé			
Périmètre	Orthez Mourenx			
Calendrier	2019			
Référence				
Structure pilote				
Public ciblé	Habitants des centres villes			
Partenaires associés	ADEME / ARS			
Rôle des partenaires	Fournir des informations			
Constat	Les hausses de température dans l'avenir pourront avoir un impact sur les conditions de vie dans les centres villes.			
Objectifs de l'action	Savoir si les deux centres villes du territoire développeront des îlots de chaleur.			
Descriptif de l'action	Faire une étude prospective sur l'évolution de la température dans les centres villes et proposer des actions pour les limiter. Sensibiliser les élus et les habitants à cette problématique à venir.			
Ressource / moyen	service CCLLO			
Indicateurs	Nombre d'îlots de chaleur Nombre de préconisations Nombre d'actions retenues			
Personne à contacter	F. PIT			
Coordonnées	Service Energies			

Axe 3	Orientation n°8	Action 14	Fiche n°	F56
Intitulé de l'action :	Se protéger de la Chaleur, des inondations et résister au vent			
Niveau d'avancement	Pas commencé			
Périmètre	CCLO			
Calendrier	annuel			
Référence				
Structure pilote	CCLO / Sce Infrastructures & EV			
Public ciblé	Services opérationnels et de projets de la CCLO / Communes			
Partenaires associés	Communes			
Rôle des partenaires				
Constat	Les impacts liés à la température des villes pourraient se trouver exacerbés par les effets d'ilôts de chaleur urbaine, augmentant le niveau de température moyen au-delà des normes régionales. Il est donc important d'être vigilant à la variable température dans la production des aménagements urbains, notamment d'espaces publics et de zones aménagées (activités, loisirs).			
Objectifs de l'action	Prendre conscience de l'impact de la variable température et des effets de chaleur des ilôts urbains. Former, éduquer les concepteurs à la proposition de solutions d'adaptation : connaissance de l'albédo des matériaux, palette de matériaux à l'albédo mesuré, rôle du végétal et de l'eau pluviale dans l'aménagement urbain pour contrarier les effets de la chaleur.			
Descriptif de l'action	Former les concepteurs à la variable chaleur, s'inspirer d'exemples émergents rég Leur proposer une palette de préconsations possibles dans les aménagements Mettre à disposition des concepteur un référentiel technique intégrant des solutions de gestion de la variable chaleur			
Ressource / moyen	Services projeteurs et opérationnels de la CCLO			
Indicateurs	Nombre de jours de formations suivis Nombre de référentiels techniques référencés Nombre de projets étudiés et réalisés intégrant la variable chaleur			
Personne à contacter	S. SALAVERRIA			
Coordonnées	Service Infrastructures			

Axe 2	Orientation n°8	Action 14	Fiche n°	F57
Intitulé de l'action :	Sélectionner et planter des végétaux résistants			
Niveau d'avancement	commencé			
Périmètre	centres bourgs des communes du territoire			
Calendrier	annuel			
Référence				
Structure pilote	Service Espaces Verts			
Public ciblé	Tous usagers, locaux, entrants et traversants			
Partenaires associés	Fournisseur principal: Pépinières des hauts de Castets			
Rôle des partenaires				
Constat	Des végétaux installés nécessitent l'arrosage, la taille...			
Objectifs de l'action	Sélectionner des végétaux adaptés			
Descriptif de l'action				
Ressource / moyen	Bureau d'études, connaissance des végétaux			
Indicateurs	Nombre de jours de formations suivis Nombre de référentiels techniques référencés Nombre de projets étudiés et réalisés intégrant la vulnérabilité			
Personne à contacter	C. CAPITON			
Coordonnées	Service Espaces verts			

Axe 3	Orientation n°8	Action 14	Fiche n°	F58
Intitulé de l'action :	Maintenir la qualité des eaux de baignade de Biron			
Niveau d'avancement	Commencé			
Périmètre	Lac de la Base de loisirs Orthez-Biron			
Calendrier	Annuel			
Référence				
Structure pilote	Communauté de communes de Lacq-Orthez			
Public ciblé	Usagers du lac : baigneurs, pêcheurs, skieurs, activités aquatiques			
Partenaires associés	ARS, DDTM, CA, FD pêche, FD chasse, AAPPMA Gaule orthézienne, club ski nautique			
Rôle des partenaires	Collaboration, veille et contrôle.			
Constat	Le lac est confronté à des problématiques de turbidité et de prolifération de cyanobactéries en été.			
Objectifs de l'action	Améliorer la qualité de l'eau afin de conserver le classement « excellente qualité des eaux de baignade » et préserver les activités nautiques et de pêche.			
Descriptif de l'action	Analyses régulières de l'eau (nitrates, phosphates, cyanobactéries). Entretien des abords du plan d'eau / lutte contre les plantes invasives. Entretien de la roselière à l'entrée du ruisseau de Biron. Epanchage de Nautex. Conventions avec les agriculteurs, l'AAPPMA Gaule orthézienne et le ski nautique.			
Ressource / moyen	Budget annuel d'entretien et d'analyses. Personnel d'entretien.			
Indicateurs	Nombre d'analyse annuel Budget annuel d'entretien Nombre de Personnel d'entretien affecté			
Personne à contacter	S. LAFONT			
Coordonnées	Service Tourisme			

Axe 2	Orientation n°8	Action 15	Fiche n°	F59
Intitulé de l'action :	Mesurer la qualité de l'air dans différents endroits du territoire			
Niveau d'avancement	commencé			
Périmètre	CCLO			
Calendrier	annuel			
Référence	ATMO NOUVELLE AQUITAINE			
Structure pilote	ATMO NOUVELLE AQUITAINE			
Public ciblé	Population CCLO			
Partenaires associés	CCLO			
Rôle des partenaires				
Constat	<p>La qualité de l'air est un enjeu majeur de santé publique. Ses effets sur la santé sont avérés. Ils peuvent être immédiats ou à long terme (affections respiratoires, maladies cardiovasculaires, cancers...). C'est notamment l'exposition chronique aux particules qui conduit aux effets et donc aux impacts les plus importants pour la santé.</p> <p>Surveiller la qualité de l'air et connaître les émissions de polluants permet d'informer les citoyens et décideurs et de prioriser l'action et d'informer le public. En France la surveillance de la qualité de l'air est obligatoire depuis 1996. Ce sont les associations de surveillance de la qualité de l'air qui assure cette fonction à l'aide de stations fixes et mobiles équipées d'analyseurs pouvant mesurer les polluants réglementaires que sont l'ozone, le dioxyde d'azote, les particules en suspension, le dioxyde de soufre. Le dispositif de surveillance du bassin de Lacq est composé de 5 stations mesurant le SO2 , le NO2, les PM10 et l'O3 .</p>			
Objectifs de l'action	<p>Mesurer la qualité de l'air sur des communes autres que celle du bassin de Lacq telles que ORTHEZ, PUYOO, MONEIN, aux abords des grands axes afin de mesurer les concentrations de NO2 et de particules fines (PM10), polluants pour lesquels les concentrations admissibles dans l'air sont réglementées et dont les effets sanitaires sont avérés.</p> <p>Le NO2 est en outre un traceur de la pollution routière.</p>			
Descriptif de l'action	Mettre en place des campagnes de mesures annuelles à l'aide de stations mobile , en différents endroits du territoire qui visent à rendre compte de la pollution de proximité du trafic routier.			
Ressource / moyen	ATMO NOUVELLE AQUITAINE			
Indicateurs	<p>Nombre de mesures annuelles</p> <p>Cartographie des lieux</p> <p>Suivi des évolutions</p>			
Personne à contacter	C. CORDEBOEUF			
Coordonnées	Service Risques technologiques et naturels			

Axe 2	Orientation n°9	Action 16	Fiche n°	F60
Intitulé de l'action :	Animer le PCAET			
Niveau d'avancement	commencé			
Périmètre	le territoire de la CCLO			
Calendrier	annuel			
Référence				
Structure pilote	CCLO			
Public ciblé	Population Communes Elus			
Partenaires associés	Acteurs locaux			
Rôle des partenaires				
Constat	La collectivité est coordonnatrice de la transition énergétique et à ce titre doit mettre en place les modalités de la gouvernance et des animations sur son territoire.			
Objectifs de l'action	<p>Un COPIL pour cette phase sera à proposer. Il prendra en compte les acteurs du territoire. Ce COPIL sera en charge de définir les modes d'association et de concertation des différents partenaires dont les industriels.</p> <p>Assurer les animations liées au PCAET</p> <p>Mettre en place l'évaluation des actions en cours de réalisation, du PCAET à mi-parcours et en fin de procédure</p> <p>Actualiser le système des indicateurs</p>			
Descriptif de l'action				
Ressource / moyen	en interne			
Indicateurs	<p>Nombre de réunions du COPIL</p> <p>Fréquentation du COPIL</p> <p>Mise en place de l'observatoire du PCAET</p>			
Personne à contacter	F. PIT			
Coordonnées	Service Energies			

Axe 3	Orientation n°9	Action 16	Fiche n°	F61
Intitulé de l'action :	Renforcer la prise en compte du développement durable dans les marchés publics			
Niveau d'avancement	commencé			
Périmètre	Les procédures de marchés publics			
Calendrier				
Référence				
Structure pilote	CCLO			
Public ciblé	Les entreprises candidates aux marchés publics			
Partenaires associés	Région, Association Aquitaine des Achats Publics Responsables			
Rôle des partenaires				
Constat	Renforcement par la législation de la place du développement durable dans les marchés publics			
Objectifs de l'action	Mettre des critères d'analyse du cycle de vie pour l'achat de véhicules, pour les bâtiments neufs Pour les marchés concernant l'éclairage public, prévoir une clause qui définit précisément la filière de recyclage ou bien le prévoir dans les critères de choix des offres Prévoir une clause d'utilisation de bois local dans les marchés de construction de bâtiments et de mobilier			
Descriptif de l'action	Attribution d'une note relative aux critères environnementaux, suivi du respect des clauses environnementales			
Ressource / moyen	Internes			
Indicateurs	Nombre de marchés avec des clauses Modification des coûts avec DD et sans			
Personne à contacter	C. MENVIELLE			
Coordonnées	Service Marchés publics juridique			

Axe 3	Orientation n°9	Action 16	Fiche n°	F62
Intitulé de l'action :	Assurer les animations liées au PCAET			
Niveau d'avancement	pas commencé			
Périmètre	Territoire CCLO			
Calendrier	annuel			
Référence				
Structure pilote	Service Energie			
Public ciblé	Les habitants de la CCLO			
Partenaires associés	Médiathèque du Mi[x]			
Rôle des partenaires				
Constat	La médiathèque et les bibliothèques sont des vecteurs de connaissance.			
Objectifs de l'action	Faire connaître le PCAET et ses différents aspects et thématiques			
Descriptif de l'action	<p>Animer des ateliers sur divers aspects du PCAET Informer sur des thématiques liées au PCAET Créer des animations scolaires Communiquer sur les comportements vertueux</p>			
Ressource / moyen	<p>Animation réalisée par les agents du pôle environnement Mise à disposition de la salle multifonction du Mi[x] Relais d'information dans la Médiathèque et/ou sur le réseau des bibliothèques (Pôle lecture) Proposition d'un fonds d'ouvrages : livres, revues, DVD sur le sujet Cf. aussi Lacq Odysée pour partenariat éventuel sur certaines thématiques</p>			
Indicateurs	<p>Nombre d'ateliers réalisés Nombre de personnes sensibilisées</p>			
Personne à contacter	M. D. CHARBONNIER			
Coordonnées	Service centre culturel Médiathèque			